

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 9 mai 2006 à 19 h  
Hôtel Universel, salle Congrès B  
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 9 MAI 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme JOSÉE BOUDREAU	1
Mme LUCE BALTHAZAR	12
M. ANDRÉ STAINIER	25
Mme JULIE SÉNÉCHAL	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. MICHEL DIONNE	49
M. CLAUDE RIOUX	54
M. JOHN BURCOMBE	60
Mme HUGUETTE GUÉRETTE	68
M. DAMIEN DUBÉ	74
M. GASTON HERVIEUX	82
M. DANIEL GREEN	102



**SÉANCE DU 9 MAI 2006  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10

Alors nous allons poursuivre la séance des questions. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux internautes qui suivent les travaux de la Commission.

15

Je rappelle qu'il y a une visite de terrain qui est prévue demain matin à neuf heures (9 h), le lieu de rassemblement est ici, à l'hôtel, à neuf heures (9 h) demain matin. Normalement, les gens qui désiraient venir avaient jusqu'à quinze heures (15 h) cet après-midi pour s'inscrire, je sais pas s'il y a encore un peu de place, vous pouvez toujours regarder ça du côté, à l'arrière de la salle, de madame Gélinas, notre coordonnatrice de commission, pour voir s'il y a encore des possibilités.

20

Maintenant, sans plus tarder, je vais consulter le registre des personnes inscrites qui désirent poser des questions à la Commission, et je vais inviter madame Josée Boudreault.

25

---

**JOSÉE BOUDREULT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

30

Bonsoir madame.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREULT:**

35

Bonsoir.

40

Dans une entrevue pour le réseau LCN concernant les ports méthaniers, James Fay, professeur au département d'ingénierie mécanique du MIT, dont les recherches portent entre autres sur les dangers de sécurité reliés au gaz liquéfié, et pour ceux qui ne le sauraient pas, qui a aussi produit de nombreux rapports pour des communautés, comme Beaumont, Cacouna et d'autres aux États-Unis, entre autres, a déclaré ce qui suit:

"Partout où ils iront, ils auront la même réponse, un port méthanier, c'est dangereux. La loi américaine qui n'établit en fait que des zones minimales d'exclusion n'élimine pas le risque

45 pour les populations environnantes; la loi encourage cependant les promoteurs à construire leurs installations à l'écart de toute zone habitée. Des compagnies comme Texaco, Crystal Energy et B.H. Bilton limited utilisent présentement des zones d'exclusion variant de treize (13 km) à plus de trente-quatre kilomètres (34 km) pour des projets similaires aux États-Unis, et malgré ces distances, les compagnies n'osent pas garantir la sécurité des citoyens."

50 Ma question est la suivante, bien sûr en tant que citoyenne de Cacouna, résidente de Cacouna: Comment pouvez-vous affirmer que la présence d'un port méthanier ne représentera pas de danger pour la population, alors que ces compagnies avouent elles-mêmes qu'à ces distances, elles ne peuvent garantir la sécurité des citoyens.

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put:

60 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, c'est certain qu'il y a des risques reliés à l'exploitation d'un terminal méthanier comme il y a des risques dans n'importe quelle installation industrielle.

65 Par contre, Énergie Cacouna, nous n'avons aucun intérêt qu'il survienne un accident dans un terminal méthanier et en fait, notre politique, qui est à l'annexe 3 de notre étude d'impact sur l'environnement, notre politique relative à la prévention est que tout accident peut être évité, et pour atteindre cet objectif, nous prenons plusieurs mesures justement pour assurer la sécurité de nos installations.

70 L'utilisation par exemple de réservoirs à double paroi, des réservoirs les plus sécuritaires possible; la munition de tous les bâtiments avec détecteurs de fuite pour détecter même des très faibles concentrations de gaz naturel; l'utilisation jusqu'à quatre (4) remorqueurs pour assurer la sécurité, l'accostage sécuritaire d'un méthanier, même dans des conditions extrêmes.

75 Et on est certainement prêt à faire tout cela, il faut qu'on fasse tout cela, parce que la sécurité de la population, la sécurité de nos travailleurs, c'est notre première préoccupation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

80 S'il vous plaît.

Justement, on a abordé un petit peu cette question-là cet après-midi du côté du promoteur, j'aimerais aller du côté de Transports Canada, justement, étant donné qu'on parlait du transport maritime, on n'a pas encore questionné Transports Canada sur cet aspect-là.

85

Donc je sais pas si c'est monsieur Bastien ou monsieur Boulianne qui est en mesure de répondre à la question, à savoir la sécurité reliée au transport maritime, est-ce que vous avez analysé l'analyse de risque du promoteur.

90 **PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

Oui, monsieur le Président, dans le cadre de nos responsabilités au niveau de l'exploitation portuaire, au niveau du processus d'examen TERMPOL, on a vérifié, examiné je devrais dire, les analyses de risque qui ont été soumises par le promoteur, et puis on a demandé  
95 à monsieur Phil Lightfoot, de Ressources naturelles Canada, d'examiner ces analyses-là pour nous autres.

Alors monsieur Lightfoot est ici dans la salle, il peut peut-être apporter quelques précisions concernant les analyses de risque qui ont été déposées.

100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

105 **PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:**

Entre temps, est-ce que je peux juste rajouter quelque chose?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

110

Pendant qu'il s'installe, oui.

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:**

115

Tout simplement, en tant que citoyenne de Cacouna, et je parle au nom de plusieurs personnes, il y a un risque et pour nous, ce risque, il est là, il est présent. Et je pense que c'est ce qu'il faut considérer.

120

Et quand je disais tout à l'heure, par exemple je faisais référence à James Fay, monsieur Fay n'est pas contre les ports méthaniers, entre autres, c'est certain que c'est un expert dans le domaine, il le dit lui-même, mais si on justifie le besoin d'un port méthanier, oui, mais loin des populations.

125

C'est ça notre inquiétude, et c'est l'inquiétude de bien des gens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Boudreault, c'est un exemple d'opinion que vous pouvez émettre, vous êtes la bienvenue pour émettre ce genre d'opinion là dans le cadre d'un mémoire.

130

Alors pour l'instant, on va essayer d'aller chercher de l'information complémentaire, donc quelle est l'analyse à ce stade-ci que Transports Canada fait de l'analyse du risque au niveau de la sécurité maritime.

135

Alors je vais vous laisser aller.

**PAR M. PHIL LIGHTFOOT:**

140

Monsieur le Président, je suis le gestionnaire du Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs de Ressources naturelles du Canada, mais je suis ici pour aviser les gens de Transports Canada.

145

Ils nous ont demandé de regarder l'étude de risque soumise par le promoteur pour les aviser s'il y avait des effets potentiels sur les opérations du port de Transports Canada, et c'est comme ça que nous avons évalué l'étude de risque, principalement celle qui a été déposée pour l'étude environnementale.

150

En gros, ce que nous avons trouvé, bon, c'est que l'étude de risque était assez bien faite, par une compagnie, DNV, qui est crédible, et que même si les risques sont pas zéro (0), sont jamais zéro (0), les risques seraient acceptables pour les gens du port, pour les travailleurs du port.

Je peux vous donner plus d'informations si vous voulez.

155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Cet après-midi, il y avait des questions sur les scénarios. De ce côté-là donc, vous avez fait des vérifications, ni plus ni moins une contre-expertise, si je comprends bien, en fonction des scénarios évoqués par le promoteur.

160

Donc les scénarios proposés par le promoteur, notamment pour définir ses zones de sécurité, son périmètre, est-ce que ces scénarios-là vous semblent le scénario réaliste à retenir pour déterminer des zones de sécurité?

165 **PAR M. PHIL LIGHTFOOT:**

Nous croyons qu'ils sont réalistes pour des scénarios accidentels, étant donné que le problème est très, très difficile à modéliser, c'est-à-dire qu'il faut modéliser une brèche dans un navire pour la fuite de gaz naturel, l'évaporation du gaz et le transport du gaz.

170

Donc c'est assez difficile à faire, mais il existe plusieurs études qui démontrent que plus ou moins, les résultats de DNV sont crédibles.

175 Je devrais ajouter que nous sommes d'accord avec Énergie Cacouna que les risques sont petits et les plus grands risques sont reliés au terminal et aux travailleurs au terminal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

180 Donc pour la population, par exemple si on prend la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, par exemple, parce qu'il y a différents scénarios, cet après-midi on a discuté beaucoup du terminal lui-même, mais le navire en mouvement, lui, par exemple, est-ce que vous avez examiné les risques éventuels d'une collision en cours de navigation ou d'une dérive du navire, du méthanier qui pourrait à ce moment-là aller s'échouer?

185 Est-ce que c'est des aspects que vous avez examinés dans le cadre de l'analyse de risque?

**PAR M. PHIL LIGHTFOOT:**

190 Ce que nous avons fait, nous n'avons pas refait des calculs, nous avons simplement regardé les calculs qui ont été faits par DNV et aussi d'autres maisons, laboratoires aux États-Unis, des études qui ont été publiées largement.

195 Alors je dirais pas qu'il y a aucun risque pour les travailleurs au port ou pour le village, mais les risques sont très petits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

200 Du côté de la population, donc vous avez mentionné, étant donné que les travailleurs seraient très proches des installations, vous nous dites que le risque est accru, du côté de la population par exemple, là on sait qu'on n'est pas au niveau du plan d'urgence mais au niveau du risque et des conséquences que la population pourrait subir, par exemple dans le cadre d'un couloir de navigation comme la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, par exemple, votre évaluation, est-ce que ça vous semble réaliste?

205

Je comprends que vous avez pas refait les calculs, mais est-ce que les hypothèses posées vous semblent les bonnes, est-ce que les conclusions semblent conformes à ce qu'on retrouve dans la littérature ou les règles de l'art?

210 **PAR M. PHIL LIGHTFOOT:**

Une de nos recommandations à compter de notre étude, c'est qu'Énergie Cacouna devrait élaborer un plan d'intervention d'urgence qui inclurait le port et le village, et qui traite le pire cas.

215

Et je suis content d'entendre aujourd'hui qu'ils l'ont fait, c'est-à-dire si jamais il y a un problème majeur au terminal, donc les gens du village seraient avertis, même s'il n'y a pas un grand danger.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du terminal, mais du côté disons de la navigation elle-même.

225 Là on peut parler, tantôt on avait des images sur la municipalité de Cacouna, mais du côté par exemple de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, parce qu'elle, elle est à l'extérieur, elle est éloignée de plusieurs kilomètres du terminal, mais du côté de la navigation, il est possible qu'un méthanier à la dérive pourrait se rapprocher de cette municipalité, qui est une île, par exemple.

230 Est-ce que vous avez examiné cet aspect-là particulier, par exemple, de la navigation?

**PAR M. PHIL LIGHTFOOT:**

235 Non, pas vraiment, parce que dès le début, on nous a demandé de regarder l'effet sur le port; on n'a pas considéré les dérivations de navire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

240 Dans ce cas-ci, je vais retourner ma question directement à Transports Canada.

Qui va regarder l'aspect de la navigation?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

245 L'aspect de la navigation, à partir du moment où le navire entre dans les eaux canadiennes jusqu'à son arrivée au terminal, c'est regardé dans le cadre du processus TERMPOL.



250 Je vous ai offert, monsieur le Président, de vous faire une présentation du processus  
TERMPOL, pour vous expliquer un peu comment ça fonctionnait, et puis dans le cadre de ce  
processus-là, le processus est pas terminé, alors on n'a pas toutes les conclusions et les  
recommandations qui viennent avec.

255 Alors à ce moment-ci, j'ai pas de réponse pour ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

260 Donc peut-être, pour les eaux canadiennes, lorsqu'on était au large de Terre-Neuve, c'est  
une question; lorsque le navire est dans la voie maritime, ça en est une autre; mais lorsque le  
navire se dirigerait vers le port, donc sortirait de la voie maritime, on a une nouvelle  
problématique, on se rapproche à ce moment-là des populations qui sont concernées par le  
projet.

265 Donc à ce stade-ci, je comprends qu'on n'a pas d'information, de contre-vérification par  
rapport aux analyses du promoteur.

270 Je suis hésitant, bon, peut-être qu'on pourrait faire une présentation du processus lui-  
même, mais ça répondrait pas disons à la question qu'on se pose actuellement, est-ce que vous  
êtes satisfait ou pas de l'analyse du promoteur concernant la navigation.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

275 Ce que je peux dire, c'est que le promoteur, il nous a fourni suffisamment d'information  
pour examiner ce qu'il nous a déposé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 Donc à ce stade-ci, vous êtes en mesure, avec l'information donnée, de faire l'analyse  
qui, selon votre estimation, serait prête à l'automne, c'est ça?

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

C'est exact.

285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

290 Je vais aller du côté aussi terrestre, tant qu'à être dans cette veine-là.

Monsieur Rochon, du côté terrestre, du côté du MDDEP, on sait que nous avons madame Théberge qui est ici dans la salle ce soir, madame Théberge serait pas ici demain, c'est pour ça que j'en profite pour peut-être avoir son avis sur la question de la sécurité dans les limites de l'installation portuaire.

295

Alors monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

300

On peut demander à madame Théberge qu'elle vienne à la table.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305

Oui, madame Théberge.

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

310

Bonsoir. Donc lors de l'analyse de recevabilité, on a effectivement regardé les scénarios qui ont été présentés pour ce qui est du terminal, des installations terrestres, et aussi pour ce qui est du méthanier à quai, ce sont les scénarios qui ont été regardés.

315

Et effectivement, on a considéré que c'était acceptable comme scénarios qui ont été présentés, au niveau de l'information qui était requise. C'est l'information à laquelle on a généralement accès dans le cadre des études d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320

Donc l'information fournie par le promoteur, vous êtes en mesure de vérifier les scénarios du promoteur.

À ce stade-ci, est-ce que ces scénarios-là vous satisfont, au point de vue prise de décision?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

325

On a considéré, oui, effectivement, que les scénarios nous apportaient l'information, qu'ils étaient suffisamment, je pourrais dire, conservateurs pour nous permettre de porter un jugement sur les conséquences potentielles reliées aux installations terrestres.

330

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans ce cas-là, la prochaine étape qu'il y a à faire, c'est quoi, c'est de vérifier un arrimage avec un plan de mesures d'urgence? C'est quoi la prochaine étape?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

335

En fait, la prochaine étape, c'est l'analyse environnementale et la prise de décision comme telle, au niveau gouvernemental.

340

Il faut comprendre aussi que suite à cette étape-là, il y a des certifications d'autorisation qui sont émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le plan de mesures d'urgence est généralement finalisé pendant cette période-là.

345

Donc à cette étape-ci jusqu'à l'étape décision, on travaille au niveau d'un plan d'urgence préliminaire, et le plan est finalisé éventuellement avec les intervenants concernés, notamment la municipalité, de façon à ce qu'il soit prêt avant le début de l'exploitation, le cas échéant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350

Très bien.

Bon, on peut comprendre que la décision gouvernementale se fait globalement, sur l'ensemble du projet.

355

Mais si j'ai bien compris, néanmoins, concernant l'analyse de risque, vous êtes en mesure de faire des recommandations opérationnelles, sur le strict point de la sécurité? Pas au point de la prise de décision, en faveur oui ou non pour le projet, mais au point de vue opérationnel, êtes-vous en mesure de poser des exigences au promoteur?

**PAR Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE:**

360

Bien, il faudra effectivement évaluer les distances, en fonction des distances d'impact qui ont été identifiées et des zones qui sont effectivement potentiellement touchées, à savoir si c'est acceptable, donc ça, c'est au niveau effectivement de l'analyse environnementale. Et par la suite, c'est de voir aussi si la planification de mesures d'urgence permet de mettre en place des mesures.

365

Donc quand on prend une décision, il faut tenir compte aussi qu'il y a des mesures de gestion qui vont venir, la planification de mesures d'urgence. Je sais pas si...

370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Oui, madame Boudreault.

375

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:**

380 Juste ajouter une petite chose. Les normes canadiennes, je crois, ne sont peut-être pas assez sévères, et si je peux citer juste une dernière fois James Fay, qu'on a contacté parce que c'est quand même un spécialiste qui s'y connaît, et lui dit justement que les normes canadiennes ne sont pas assez sévères et n'imaginent pas, justement, les pires scénarios.

385 Ma deuxième question, qui va être très brève. En 1981, concernant le projet de port méthanier toujours à Cacouna, les spécialistes du BAPE estimaient qu'en cas d'un déversement de vingt-huit mille mètres cubes (28 000 m<sup>3</sup>) de gaz, la zone de danger s'étendrait jusqu'à huit kilomètres (8 km); on parle ici, les spécialistes du BAPE qui ont estimé la zone de danger qui s'étendrait jusqu'à huit kilomètres (8 km).

390 Simplement, qu'en est-il aujourd'hui? Les lois de la physique étant demeurées inchangées, devons-nous tenir les mêmes conclusions?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

395 Oui.

Alors pour faire une petite rétrospective, c'est qu'en 1981, le BAPE s'était penché sur un projet similaire, je crois que c'était les mêmes promoteurs, Petro-Canada et TransCanada. Effectivement, nous avons relevé un des commentaires, à ce moment-là, du BAPE.

400 La compréhension qu'on en a, c'était à ce moment-là suite à des indications fournies par le promoteur au sujet de la possibilité – ce qu'on a ici, c'est qu'un nuage se disperse jusqu'à cinq virgule huit kilomètres (5,8 km), en direction des vents dominants. À cette époque-là donc, l'information semblait venir d'évaluations faites par le promoteur.

405 Alors monsieur Van der Put, est-ce que vous avez fait une adéquation dans votre projet mis à jour par rapport à ce qui s'était dit en 1981?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

410 Monsieur le Président, nous avons justement demandé à monsieur Ernst Meyer de faire une analyse, une comparaison entre l'étude qui avait été réalisée dans le cadre du Projet pilote de l'Arctique, en 1981, comparée à l'analyse que DNV a rédigée pour Énergie Cacouna.

415 Alors je vais demander à monsieur Meyer d'expliquer la différence entre ces deux (2) analyses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Brièvement, s'il vous plaît.

420

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

(Question traduite en anglais)

425

**PAR M. ERNST MEYER (PAR TRADUCTEUR):**

La différence est que dans l'étude de 1981, il était présumé que le vingt-huit mille mètres carrés (28 000 m<sup>2</sup>) d'énergie serait relâché de façon instantanée, et depuis ce temps, la science a démontré que cela pouvait prendre entre quinze (15) et trente (30) minutes pour vider un réservoir. Et plus le temps ça prend pour vider un réservoir, plus le temps de relâchement est court, plus la zone de danger est importante.

430

Et nous pouvons dire aujourd'hui qu'il est impossible de vider un réservoir de façon instantanée.

435

Ils savaient cela déjà en 1981, mais c'était la seule approche qui fonctionnait, et ils étaient conscients d'avoir produit des résultats extrêmement conservateurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

440

Madame Boudreault, ça vous convient?

**PAR Mme JOSÉE BOUDREAUULT:**

445

C'est tout, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

450

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, vous aviez demandé de l'information par rapport aux risques envers Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Si vous voulez, je pourrais ajouter une information par rapport à ça.

455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460 Nous avons déjà des renseignements dans l'étude d'impact, mais ce qu'on voulait vérifier, c'était avant tout du côté des ministères, quel était l'état de la situation au niveau de leur évaluation.

465 Alors c'est ça, ce qui semble ressortir du côté du processus TERMPOL, il semble manquer un pan d'information concernant la navigation, qui est pas disponible à ce stade-ci. C'est le principal point qu'on a retenu.

Éventuellement, on pourra peut-être revenir sur le sujet.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

470 C'est bien.

---

475 **LUCE BALTHAZAR**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

480 Je vais maintenant inviter madame Luce Balthazar.  
Bonsoir madame.

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

485 Bonsoir monsieur le Président. Je vais changer de registre, j'aborderai pas des questions relatives à la sécurité.

490 Première question, vous avez été en mesure de constater qu'il y a plusieurs organisations environnementales nationales qui s'intéressent au port méthanier de Gros-Cacouna, et je sais qu'il y en aura encore plus au moment du dépôt des mémoires, dont mon regroupement, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.

495 Et assez unanimement, on a un message qui va être livré, on déplore en fait l'approche segmentée de l'analyse des projets de ports méthaniers, donc au cas par cas, et cette approche segmentée là est d'autant plus déplorée dans le cas du port méthanier de Gros-Cacouna puisqu'une composante essentielle, et toute aussi majeure sinon plus que le port méthanier, sera analysée séparément, c'est-à-dire le gazoduc, donc ce qui est pour nous d'un certain illogisme.

500 Alors cette approche segmentée, en fait ma question, si vous le permettez, monsieur le  
Président, j'aimerais la poser au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des  
Parcs, de même qu'au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, alors  
j'aimerais qu'ils m'aident à comprendre en quoi cette approche segmentée respecte des principes  
et des critères du développement durable, particulièrement en ce qui concerne une participation  
citoyenne qui serait éclairée et par conséquent responsable.

505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord, monsieur Rochon.

510

**PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, la première chose qu'il faut bien comprendre, c'est que les projets sont assujettis à  
la procédure d'évaluation environnementale, et à la base, c'est un règlement qui dicte notre  
conduite, notre façon d'analyser des dossiers et la façon d'aborder les projets.

515

La Loi sur l'évaluation environnementale, bien, la Loi sur la qualité de l'environnement, il y  
a une section qui traite de la procédure, et c'est clairement dit que le projet, il est défini par le  
promoteur; c'est au promoteur qu'appartient la responsabilité de définir son projet et de le  
soumettre au ministère de l'Environnement.

520

Donc c'est un contexte, actuellement, qui est particulier, à l'effet que le promoteur a  
décidé de ne pas inclure son gazoduc. Sauf que nous, de par notre règlement, l'application  
réglementaire, on ne peut obliger un promoteur à définir ou à redéfinir son projet. C'est lui qui est  
maître de son dossier.

525

Nous, on l'a avisé qu'il y a une problématique qui s'est dégagée, on a même posé des  
questions à travers ça, pour essayer d'avoir le plus d'informations possible à travers la présente  
analyse de dossier, et il a aussi à vivre avec le risque que son projet de gazoduc, il va être  
soumis ou assujetti à la procédure et sera soumis aussi à une participation du public et,  
530 éventuellement, des audiences et des autorisations, et à des analyses de risque aussi, comme  
tous les projets de gazoduc majeurs qu'on rencontre dans la province de Québec.

535

Donc c'est deux (2) projets qui sont séparés; à la base, le promoteur nous a informés que  
le gazoduc, le promoteur n'était pas défini à ce niveau-là. Nous, on n'a pas un mandat, ici,  
comme la Commission pourrait avoir, d'enquête, à notre niveau, pour essayer de forcer le  
promoteur à définir un dossier quelconque.

540

Donc on est comme limité par l'application de notre loi et règlement, et à travers elle,  
bien, on a déposé une directive, exigé au promoteur des questions.

Et je peux vous dire par contre que la procédure d'évaluation environnementale s'inscrit quand même assez bien au niveau des principes du développement durable, en ce sens qu'elle amène une transparence par rapport aux citoyens.

545 Tout le dossier devient public, il y a une participation du public et il y a éventuellement des audiences, et à ce moment-là, on donne cette possibilité-là au public de s'exprimer sur le projet, actuellement, de terminal et, éventuellement, sur le projet du gazoduc.

Donc en ce sens-là, je pense qu'on répond aux prérogatives du développement durable.

550 Maintenant, si vous voulez faire le lien avec la loi qui est adoptée sur le développement durable, cette loi-là, effectivement, vise à améliorer, ou augmenter ou inculquer ce principe de développement durable dans toute l'administration du gouvernement, et actuellement, on sait qu'en adoptant cette loi-là, le gouvernement va définir aussi une stratégie du développement durable, et ce qu'il va être question là-dessus, ce qu'on a à analyser actuellement, c'est comment on va articuler toute cette problématique-là du développement durable à travers l'évaluation environnementale des dossiers.

560 Le développement durable, ce n'est pas une science exacte, c'est un certain nombre de principes qui sont évoqués, on peut pas scorer, il y a pas une échelle absolue pour dire, on est à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ou quatre-vingt-trois pour cent (83 %).

565 On a une norme de développement durable, c'est vraiment une réflexion qui est amorcée. Ce que je peux vous dire, c'est que la procédure d'évaluation environnementale a déjà des acquis dans ça qui sont quand même pas négligeables, avec vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le domaine, et de participation du public; je pense que ça l'a démontré qu'on atteignait, au moins le pôle environnement, le pôle équité au niveau des citoyens, la participation du public.

570 Donc on peut dire qu'on va continuer à aller de l'avant, à améliorer notre directive, les éléments dans le futur qu'on demande au promoteur pour être plus présent ou aller chercher encore plus les concepts du développement durable, et véhiculer ça de plus en plus dans nos prochains projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

575 Si vous permettez.

580 Monsieur Rochon, par contre, qu'advierait-il, prenons l'hypothèse suivante et qui m'apparaît possible, la Direction des évaluations environnementales émet un avis favorable concernant le projet de port méthanier, et plus tard émet un avis défavorable au dossier du gazoduc; qu'est-ce qui surviendrait à ce moment-là?



**PAR M. YVES ROCHON:**

585 C'est une possibilité qui est présente, c'est un risque qui est possible. Alors le promoteur a à vivre avec ce risque-là, si on veut.

Par contre, il y a plusieurs façons de relier deux (2) points, il y a plusieurs chemins possibles, et il faut comprendre qu'il croit qu'il va trouver une solution acceptable sur le plan  
590 environnemental pour faire passer un gazoduc entre son terminal et le site où il veut aller.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc malgré votre optimisme à ce qu'une route soit trouvée, il pourrait survenir que le  
595 tracé proposé, par exemple, soit rejeté, donc le promoteur pourrait avoir à recommencer une étude de tracé, ce qui pourrait retarder le projet à ce moment-là?

**PAR M. YVES ROCHON:**

600 Absolument, c'est une possibilité. Parce qu'il faut bien comprendre comme tel, il y a une indépendance au niveau de l'analyse de dossier, et puis vous savez aussi, s'il y a une commission, les commissions sont indépendantes. C'est une donnée qui va être dans le dossier.

Il faut comprendre que c'est un élément qu'on a rencontré dans d'autres dossiers, bon là,  
605 c'est un terminal, mais on a déjà vu des centrales être autorisées et les projets de lignes ont été demandés par après.

C'est une possibilité qui est dans le règlement et les promoteurs peuvent l'utiliser. Mais  
ils doivent vivre avec les conséquences possibles.

610

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, parce qu'on pourrait se retrouver dans une situation où il y aurait une  
615 commission du BAPE dans X temps, qui siégerait à Rivière-du-Loup sur le gazoduc pendant que le terminal serait en construction; on pourrait se retrouver dans cette situation-là.

**PAR M. YVES ROCHON:**

Oui.

620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

625 **PAR M. YVES ROCHON:**

Ça fait partie de...

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre deuxième volet s'adressait au ministère des Ressources naturelles, ça c'était plus au niveau générique?

635 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

En fait, c'était la même question qui s'adressait aux deux (2) ministères. Parce qu'outre l'idée du gazoduc qui est pris séparément, qui laisse beaucoup de grandes questions très fondamentales en suspens, il y a aussi l'idée qu'il y a trois (3) projets de port.

640 Donc quand on parle par exemple tout à l'heure, un peu plus tôt dans la journée, de projections sur le gaz, soit pour sécuriser nos approvisionnements, soit pour augmenter la production ou exporter, bien, il faut toujours mettre ça en contexte, en perspective avec le fait qu'il y a deux (2) autres projets, et peut-être quatre (4) ou cinq (5), on sait pas, rien peut l'empêcher.

645 Alors tout ça fait qu'on peut pas prendre des décisions éclairées, porter des jugements éclairés, en y allant à la pièce, cas par cas, comme ça se fait présentement.

650 Donc la même question s'adressait également au ministère des Ressources naturelles: De quelle façon ça respecte des principes de développement durable de procéder ainsi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Richard.

655

**PAR M. RONALD RICHARD:**

660 Oui, je vas commencer par dire que c'est effectivement une très bonne question. Nous, je peux pas être catégorique là-dessus, mais je crois qu'on aurait préféré que les deux (2) projets soient ensemble. Mais comme expliquait monsieur Rochon, je répèterai pas tout ce que monsieur Rochon a dit, mais oui, c'est un choix du promoteur.

665 Sur le plan logistique, c'est faisable. Pour un terminal méthanier, on voit que ça a été annoncé en 2004 et si ça va bien, on parle de 2010, l'ouverture, donc un délai de sept (7) ans. Typiquement, au Québec, lorsqu'on annonce un projet de pipeline, toutes les études, les autorisations et finalement la construction, il y a un délai de trois (3) ans. Donc c'est possible de

commencer le port méthanier avant le pipeline. Il faut pas attendre trop longtemps, il faut pas attendre à la dernière minute, mais il peut y avoir un délai d'un (1) an ou deux (2).

670 Bon, OK, oui, ça peut avoir l'air curieux, un port méthanier et si le tuyau est refusé, qu'est-ce qu'on fait avec ça; c'est évident que ça prend un pipeline avec ça. Comme monsieur Rochon a expliqué, oui, il va y avoir une audience complète, détaillée sur le pipeline.

675 Nous, s'il arrive au ministère des Ressources naturelles, on regarde le tracé, c'est pas la première fois qu'il y a des projets de tracés, je regarde TQM qui arrête présentement à Québec, le nom, c'est Trans Québec & Maritimes, initialement ça devait se rendre jusqu'à Halifax, sur à peu près ce tracé-là.

680 Quand il y a eu, en l'an 2000, le projet Cartier, justement ça virait à Rivière-du-Loup et ça descendait à Edmundston, entre Rivière-du-Loup et Québec, c'était à peu près ce tracé-là. On regarde, il y a pas de chaîne de montagnes, il y a pas de failles sismiques comme en Californie ou des choses comme ça, il y a pas de zones urbaines qui posent des problèmes excessifs à traverser. On voit difficilement, rien n'est impossible évidemment, mais on voit difficilement comment est-ce qu'un projet comme ça pourrait être refusé entièrement.

685 Oui, lorsqu'il y a des audiences sur les pipelines, il y a des audiences qui commencent, générales, après ça il y a une deuxième section, c'est pour le tracé détaillé; et là, c'est place par place, municipalité par municipalité.

690 Ils regardent, certaines municipalités s'opposent au tracé proposé par le promoteur, on l'a vu, comme dans le dernier gazoduc fait au Québec, c'est celui qui part de l'est de Montréal et il descend à Easterford au New Hampshire, il y a une municipalité que pour une dizaine de kilomètres, je crois, carrément, le promoteur a dû prendre un deuxième trajet, il a été obligé, ce bout-là, de modifier son projet.

695 C'est des choses qui arrivent, et oui, ça peut retarder le projet. Ça, c'est ça, c'est lui qui prend le risque, comme expliquait monsieur Rochon.

700 Mais là encore, on voit mal comment le pipeline au complet serait refusé. C'est pour ça que, oui, on aurait préféré que ce soit présenté en même temps, mais on voit pas ça comme quelque chose de fatal comme problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

705 Madame Balthazar.

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

710 J'aurais un commentaire. C'est pas nécessairement un choix du promoteur, mais aussi un choix du gouvernement que d'accepter de fonctionner dans ces cadres-là, et qu'éventuellement, ces cadres-là pourraient être améliorés pour mieux respecter les principes de développement durable. Et j'espère que la Commission sera sensible à ces questions.

715 La deuxième question touche les impacts sur la faune. Alors après analyse de l'étude d'impact, à certains égards, on considère qu'on mésestime peut-être certains impacts sur la faune et également, le manque de détails sur les plans de travail et de mitigation en fonction de la faune.

720 Parmi les impacts qu'on estime comme étant sous-évalués, on va penser au marais premièrement; le promoteur considère que le marais, c'est pas une zone qui va être touchée véritablement par le projet.

725 Or, on pense, par exemple j'ai un exemple, du poisson dont on soupçonne la présence, on croit que le dynamitage, la vibration pourrait affecter les poissons, et surtout au niveau des œufs. Au niveau des reptiles et des amphibiens, on est à une limite extrême est, l'extrême aire de distribution des reptiles et des amphibiens dans la région ici, qui pourrait être écrasés par le transport des véhicules lourds.

730 On pense aux oiseaux également qui pourraient être dérangés par le dynamitage, la vibration. Or, on a peu étudié la zone des marais et peu considéré, donc, d'éventuels impacts.

735 Il y a d'autres cas, aussi, où on traite très peu des impacts, on va penser aux mammifères marins; il y a aucune mesure d'atténuation, il y a aucun plan qui est proposé dans la documentation comme mesures d'atténuation, par rapport aux mammifères marins. Or, le secteur est fréquenté par une population intensive de bélugas.

740 Donc ce qu'on demande, c'est qu'il y ait un peu plus de documentation sur le marais, et qu'on dépose des documents plus détaillés sur les plans de travail et les plans de mitigation, au niveau des poissons, des reptiles et amphibiens, des mammifères marins et des oiseaux, qu'ils soient dans le marais ou à l'extérieur du marais, des plans plus détaillés qui, notamment, vont indiquer les périodes de travail et les lieux, les sites où il y aura des activités, parce que ça manque dans le dossier du promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

745 Monsieur Van der Put – bon, votre question est très large mais disons, si on regarde, on commence du côté du marais – quelles sont les mesures spécifiques, est-ce que vous avez des plans ou des périodes de restriction déjà d'identifiées pour éviter certains types de travaux à proximité du marais, par exemple; où en êtes-vous rendu à ce stade-ci?

750 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Et pour le marais, c'était particulièrement reptiles, amphibiens, si j'avais bien compris la question de madame Balthazar?

755 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Les oiseaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760

C'est ça, les oiseaux, dérangement de la faune par le dynamitage, par exemple.

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

765

Les poissons.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Si vous nous permettez, on prendrait ces composantes une à une.

770

Je vais passer la question à monsieur Cantin, il commencera.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775

Il commencera par le marais et la faune.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

780

Effectivement, la question, prenons-la étape par étape. Au niveau du marais, madame Balthazar mentionnait au niveau du poisson.

785

Effectivement, dans le cadre de l'étude d'impact, si on regarde dans les études de référence qui ont été réalisées, qui ont été déposées au ministère de l'Environnement, des études ont été faites pour connaître l'état de référence du bassin est qu'on appelle et du bassin ouest, soit le marais.

790

En ce qui a trait à la présence potentielle de poisson dans ces marais-là, les spécialistes sont arrivés à la conclusion qu'il était très peu probable qu'il y ait du poisson, étant donné la profondeur, et qu'en période hivernale, ça devenait en glace jusqu'au fond. Également, ce que les spécialistes ont regardé au niveau du poisson dans le bassin est et bassin ouest, c'était la qualité des eaux, donc le potentiel d'avoir une vie marine à l'intérieur de ces bassins-là.

795 Donc effectivement, l'étude d'impact a déterminé qu'il y avait des impacts négligeables au niveau du bassin est et du bassin ouest pour les poissons.

La deuxième partie de la question, si ça répond à la première?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

800 Continuons.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

805 La deuxième partie de la question est en ce qui a trait à la faune aviaire qu'on retrouve dans le site ornithologique, dans le marais de Cacouna.

810 Encore une fois, des études de terrain ont été réalisées et l'étude d'impact finale a déterminé qu'effectivement, il y aurait des effets, il pourrait y avoir des effets, parce qu'il faut déterminer, il faut faire une différenciation entre vraiment les effets et les impacts, donc il y aurait des effets pour certaines périodes, par exemple la période de construction, lorsqu'il pourrait y avoir certains bruits d'émis, la circulation, les poussières.

815 Mais l'analyse de liens qui a été réalisée, en mettant toutes les composantes ensemble, a déterminé que ces impacts-là, ces effets et impacts étaient faibles, étant donné également qu'ils étaient réversibles et de courte durée. Ce qui empêche pas qu'il y aura probablement des effets sur la faune aviaire.

820 La troisième partie de la question, concernant les amphibiens. Donc encore une fois, des études de terrain, qu'on retrouve dans les études de référence, où il y a eu une étude de terrain à laquelle on a vérifié la présence d'amphibiens dans le marais et au pourtour du site, encore une fois, étant donné l'absence de travaux localisés à proximité du marais ou dans le marais, donc les impacts ont été jugés faibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 Maintenant, du côté marin, il y avait l'habitat du poisson et les mammifères marins par exemple, disons l'habitat du poisson, commençons par ça.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

830 Peut-être, monsieur le Président, avant de passer au volet marin, je voudrais tout simplement ajouter que nous croyons franchement que le marais de Gros-Cacouna, c'est un vrai trésor pour la région.

835 Pour cette raison, nous nous sommes rencontrés avec le milieu touristique, avec le club  
des ornithologues du Bas-Saint-Laurent, Service canadien de la faune, et en abordant la  
discussion avec ces organismes-là, nous nous sommes engagés à prendre le leadership pour le  
financement d'améliorations du marais de Gros-Cacouna, par exemple l'aménagement de plans  
840 d'eau salée, par exemple centre d'interprétation, de programme d'éducation sur la conservation  
de la nature pour les écoliers.

Alors pour vous indiquer les engagements qu'on est prêt à faire et auxquels on s'est  
commis, pour démontrer ce qu'on pense par rapport au marais de Gros-Cacouna.

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez continuer brièvement.

850 Demain, nous allons avoir les spécialistes du côté des ministères sur la faune, qui vont  
être ici demain, qui pourront répondre à des questions plus détaillées, plus pointues aussi. Je  
vous dis ça en passant.

Oui, monsieur Cantin.

855 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Le dernier point, la question de madame Balthazar était surtout au niveau des  
mammifères marins.

860 Le promoteur, dès le départ du projet, avait un intérêt certain sur la présence des  
mammifères marins, puisque ça devient, par exemple au niveau du béluga qui était présent dans  
le secteur, donc plusieurs études ont été réalisées justement pour minimiser l'effet sur autant les  
poissons et les mammifères marins dans le projet.

865 Je référerais, parce qu'il y a beaucoup d'études qui ont été réalisées, entre autres une  
étude au niveau du bruit sous-marin en fonction des différentes phases de travail, soit les phases  
de construction, les phases d'exploitation, la perte d'habitat en construisant une jetée sur  
chevalets, entre autres, pour minimiser les pertes d'habitat pour le poisson.

870 Un autre élément, il y a eu des études au niveau de l'hydrodynamie des eaux avec libre  
circulation des eaux au pourtour des piliers. Donc plusieurs études ont été réalisées dans ce  
cadre-là et plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place par le promoteur, afin de  
minimiser le plus possible les impacts sur les poissons.

875 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, simplement pour vous indiquer, nous avons une courte présentation qui traite également des mammifères marins, monsieur Cantin avait aussi parlé d'hydroacoustique; en temps et lieu que ce serait pertinent de présenter ces informations...

880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On pourrait creuser ça demain, étant donné que nous avons convenu avec les gens des ministères, des spécialistes, on voulait essayer, parce que du côté de la sécurité, il y a des spécialistes qui ne seront pas ici demain, alors c'est pour ça qu'on ne veut pas faire de présentation sur la faune aujourd'hui.

885

**PAR M. MARIO CANTIN:**

Peut-être pour terminer la réponse, au début de chacun des chapitres, en ce qui a trait par exemple plus particulièrement au niveau de la biologie, qu'on parle de la faune marine, la faune terrestre, la faune aviaire, on voit au début de chacun des chapitres chacun des liens qui ont été analysés pour analyser les impacts, en fonction des différentes activités, par phases du projet, soit pour les phases de construction et les phases d'exploitation. Donc c'est un élément important à visualiser.

890

895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

900

Oui, madame Balthazar.

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Oui, j'ai sans doute pas posé ma question très clairement, parce qu'on a répété ce que je disais, finalement, c'est qu'effectivement, au niveau du marais, on considère pas que les impacts sont importants.

905

Nous, on est d'un autre avis; peut-être qu'on pourra demander demain à des experts s'ils partagent nos inquiétudes. D'une part.

910

Et de l'autre, ce qu'on demandait, c'est les plans détaillés des mesures de mitigation, on va penser poissons, reptiles et faune aviaire, à l'intérieur comme à l'extérieur du marais, mais aussi des mammifères marins. On parle par exemple du béluga, on n'a pas trouvé de plans détaillés de mitigation durant la construction, là où il y aura le plus de bruit, et c'est une des nuisances qui affecte le plus les bélugas.

915



920 Donc ce qu'on retrouve pas dans l'étude d'impact, c'est des détails sur les périodes et les sites, et c'est extrêmement important. L'habitat du poisson, quels sont les détails des mesures de mitigation sur l'habitat du poisson, est-ce que ça va se situer à proximité. Ce n'est pas dans la documentation.

Est-ce qu'on peut obtenir ces détails-là, c'est ma question.

925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est très générale.

930 On sait que du côté des ministères, par exemple, il y a eu des questions qui ont été posées, il y a des addendas, une première série de questions du côté du Québec, des séries de questions qui se sont ajoutées du côté canadien. Par exemple, sur les mammifères marins, il y a eu des documents qui ont été déposés, relativement récemment, on parle de mars, fin février-mars, dans lesquels il y a des mesures d'atténuation.

935 Ces mesures-là sont-elles appropriées et suffisantes, on pourra en savoir un petit peu plus long demain, du côté des avis des spécialistes gouvernementaux.

940 Et de l'autre côté aussi, c'est la Commission, dans son travail, donc une fois qu'elle a ramassé l'information – à ce stade-ci, on a commencé nos travaux hier – selon la procédure fédérale, la Commission doit statuer notamment sur l'importance des effets, et compte tenu des mesures d'atténuation applicables, il faut chercher à réduire les effets les plus importants, donc la Commission peut arriver elle aussi à la conclusion, dans tel point, elle considère qu'il peut y avoir des impacts majeurs et qu'il faudrait des mesures d'atténuation additionnelles, à ce moment-là elle va s'enquérir de ça auprès du promoteur.

945 À ce stade-ci, bon, on n'est pas en mesure de cibler les besoins exacts, on a beaucoup de documents et on va les examiner en regard des exigences de la Loi canadienne, donc à ce stade-ci, sur une information précise, oui, on est capable je pense de creuser, mais à savoir, est-ce que les documents sont appropriés à ce stade-ci, bon, sont-ils suffisamment détaillés, bien là, c'est un peu embêtant, parce que c'est général.

950 Si on avait une question pointue, particulière sur un point, on pourrait en discuter. Mais à ce stade-ci, je sais pas qu'est-ce qu'on peut demander, qu'est-ce que ça veut dire, un plan détaillé par rapport à ce qui est déjà déposé.

955 **PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Bien, peut-être qu'il existe, sûrement, où on identifie les périodes; c'est très important, les périodes, dans les mesures de mitigation, et ça existe probablement ou en tout cas, peut-être

960 que le promoteur peut les produire dans le cadre de cette audience, pour qu'on puisse en tenir compte.

Parce que nous, c'est un aspect qu'on veut examiner, et c'est une donnée, une information qui nous manque. Les mesures sont peut-être très complètes et existent peut-être, 965 sont peu tout à fait satisfaisantes, je présume pas, mais on manque d'informations et de détails pour l'analyser, et je répète, principalement sur les périodes qui sont choisies et les sites qui sont choisis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

On pourra revenir demain avec les ministères, à savoir, eux, est-ce qu'ils sont satisfaits, est-ce qu'ils veulent poser des mesures additionnelles.

Bon, ils sont les spécialistes dans leur domaine, on va commencer par voir qu'est-ce 975 qu'ils ont à nous dire demain, à savoir, ils ont lu les documents dans leur champ d'expertise, et on pourra voir demain qu'est-ce qui en est.

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

980

Merci.

**PAR M. MARIO CANTIN:**

985

Monsieur le Président, peut-être un petit complément d'information.

990

Effectivement, comme vous avez mentionné, dans les réponses aux questions aux ministères fédéral et provincial, on retrouve des plans "général", au niveau des mesures d'atténuation, qui sont applicables justement à la faune aviaire dans un cas, au niveau du Québec, les réponses au gouvernement du Québec, les mesures d'atténuation au niveau des mammifères marins.

Alors il y a des plans qui ont été réalisés, donc ça peut être consulté dans les réponses aux questions.

995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1000

Et aussi, dans le cadre de son examen, la Commission peut en venir à proposer elle-même des mesures d'atténuation, aussi, il faut comprendre. Mais bien entendu, on va se relayer avant tout sur les spécialistes des ministères.

Et la Commission pourrait arriver, elle aussi, à demander des mesures spécifiques additionnelles, même si ça a pas été proposé par le promoteur, initialement. Il y a ce mécanisme-là, si ça vous va.

1005

**PAR Mme LUCE BALTHAZAR:**

Merci.

1010

---

**ANDRÉ STAINIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1015

Je vais maintenant inviter monsieur Patrick Bonin. Monsieur Bonin ne semble pas ici.

Madame Pascale St-Amant.

1020

Je vais appeler monsieur André Stainier.

Bonsoir monsieur.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1025

Bonsoir monsieur le Président. Je suis accompagné de madame Marilaine Thibault, qui est détentrice d'un baccalauréat en architecture du paysage et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional.

1030

J'aurais une première question administrative, si vous voulez bien, monsieur le Président, à vous poser. Il n'y a pas que des experts qui doivent quitter ou ne pas être là à certaines séances, et nous devons absolument quitter ce soir, je voudrais savoir, est-ce qu'il est possible de poser des questions écrites, des questions par écrit à la Commission, et d'en avoir des réponses, évidemment.

1035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Aucun problème. Nous sommes conscients des contraintes des gens, donc il y a aucun problème.

1040

Ce qu'on vous demanderait, si c'est possible de pouvoir envoyer les questions assez rapidement, dans le courant de la semaine prochaine, pour que nous puissions les envoyer au promoteur, de façon à ce que ces réponses-là puissent vous parvenir avant de terminer votre mémoire.

1045 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Certainement. Merci. Et on les envoie à madame Gélinas?

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'attention de madame Gélinas.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1055 Nous avons deux (2) questions, une sur la justification du projet, l'autre sur les questions de navigation.

1060 Pour ce qui est de la première, nous considérons, bien sûr, que l'objectif de ce qui se passe ici, c'est d'aboutir à des recommandations à faire aux gouvernements, aux deux (2) gouvernements d'ailleurs, sur la réponse à donner à la demande d'autorisation du projet.

1065 Le gouvernement du Québec vient à l'instant, cette semaine ou la semaine dernière, de publier sa Politique énergétique. Cette politique, page 6, paragraphe 5, sous le titre "Devenir un leader du développement durable", dit notamment ceci:

"Le développement énergétique privilégié par le gouvernement place au premier rang les filières d'énergie les plus propres."

1070 Et la suite du texte montre qu'il s'agit de l'hydroélectricité, de l'énergie éolienne et des économies d'énergie.

1075 Ma question est alors: Si le gouvernement autorisait le projet, de quelle façon va-t-il pouvoir faire en sorte que le gaz naturel importé ici ne prenne pas la place des sources d'énergie plus propres qu'il veut privilégier.

Donc je voudrais savoir comment le gouvernement va concilier son encouragement au gaz naturel et pourtant son encouragement privilégié aux énergies dites propres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 Donc vous faites allusion principalement aux éoliennes, ce serait ça, l'énergie éolienne?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1085 Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090 Votre crainte principale, ce serait par exemple que le gaz naturel concurrence l'énergie éolienne ou même l'hydroélectricité?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1095 Oui, par exemple, oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100 Alors nous allons adresser la question à monsieur Richard, du MRN.

**PAR M. RONALD RICHARD:**

Oui.

1105 Notre toute nouvelle Politique énergétique, comme vous venez de mentionner, effectivement, privilégie beaucoup les énergies renouvelables.

1110 Entre autres, ils mentionnent le développement hydroélectrique qui a été quelque peu négligé ces dernières années. Bon, il y a eu la rivière Bersimis, après ça il y a eu Manicouagan-Outardes, après ça il y a eu la Baie-James, et etc., et oup, à ce moment-là, ça a baissé beaucoup, c'était juste des petits projets. Et pendant ce temps-là, la consommation continuait d'augmenter, augmenter, augmenter.

1115 Un bon matin, ils se sont réveillés – c'est plus compliqué que ça mais en tout cas – un bon matin, ils sont arrivés, Hydro font toujours des courbes de prévisions, offre et demande, et les courbes étaient à veille de se croiser; alors qu'à l'époque, dans les années quatre-vingt, quand la Baie-James est arrivée, que l'électricité, on savait plus quoi faire avec, on l'exportait aux États-Unis, des contrats à long terme, on incitait les gros consommateurs industriels, les alumineries entre autres à venir chez nous, cette époque-là, soudainement, n'y était pas.

1120 Donc là, c'est une des pierres d'assise de cette politique-là, c'est de relancer les énergies renouvelables, et la meilleure au Québec, c'est l'hydroélectricité. Il y a encore du potentiel, c'est moins bon marché que ça l'était dans le passé, on va chercher le potentiel de plus en plus dans le nord, on va de plus en plus loin, évidemment ça coûte plus cher à construire, il y a des frais de transport qui sont plus élevés. Mais effectivement, on remet l'accélérateur là-dessus.

1125 En ce qui a trait à l'éolienne, il y avait déjà quelques centaines de mégawatts d'installés à Cap-Chat, entre autres. Il y a déjà eu une politique, dans le passé, il y a eu un appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) qui est en train de se réaliser.

1130 L'éolienne, présentement, les prix s'améliorent de jour en jour, mais présentement, il y a des limites là-dessus; les coûts sont encore élevés, il y a le problème aussi de la fiabilité.

1135 Cap-Chat, son taux, le temps qu'ils fonctionnent, c'est dix-huit pour cent (18 %) par année, ils fonctionnent dix-huit pour cent (18 %) du temps. Maintenant c'est très bas, elles étaient plus petites, les gens avaient moins d'expérience de les placer, etc., etc. Aujourd'hui, on parle plutôt de trente pour cent (30 %), les éoliennes fonctionneraient en moyenne trente-trente-cinq pour cent (30 %-35 %) du temps. Il reste quand même l'autre soixante-dix pour cent (70 %) du temps que ça fonctionne pas.

1140 Donc qu'est-ce qui arrive, pour voir à répondre à cette demande-là, Hydro-Québec peut pas répondre à ses clients, je m'excuse, je vends pas aujourd'hui, il doit répondre. Donc qu'est-ce qu'il fait, c'est avec ses barrages, l'hydroélectricité.

1145 Donc l'éolien et l'hydroélectricité se marient très très bien. Parce que l'électricité, les batteries, on peut oublier ça à grande échelle, on peut pas le stocker. Par contre, une façon indirecte de stocker l'électricité, c'est de stocker l'eau dans les barrages.

1150 Donc Hydro-Québec est très très bien située, d'ailleurs le président, Thierry Vandal, lors d'une de ses premières sorties publiques, il a dit qu'il voulait qu'Hydro-Québec devienne un leader mondial dans le mariage de l'éolien et de l'hydroélectricité, parce qu'on est bien situé pour ça.

1155 Cependant, il y a des limites à la quantité d'éoliennes qu'on peut installer, parce que c'est l'hydroélectricité qui doit faire ce qu'ils appellent l'équilibrage; autrement dit, l'autre soixante-dix pour cent (70 %) du temps que les éoliennes ne fonctionnent pas, ça prend de la relève. Et il y a aussi la capacité du réseau, les places où il vente le mieux au Québec, c'est la Côte-Nord, la Gaspésie, le Bas du fleuve autrement dit, malheureusement c'est loin des lieux de consommation. Donc il y a la capacité du réseau, tout ça.

1160 Ils ont fait faire une étude par une firme spécialisée, cette étude-là est sur leur site d'ailleurs, qui dit que selon le contexte et avec la technologie actuelle, c'est pas dit que ça s'améliorera pas éventuellement, mais pour le moment, avec la technologie existante, le maximum d'éolien qu'on peut faire sur un réseau comme Hydro-Québec, c'est dix pour cent (10 %) de la capacité installée.

1165 Donc si on parle de quarante mille mégawatts (40 000 MW) installés, dix pour cent (10 %) de ça, c'est quatre mille mégawatts (4000 MW); donc ça, c'est le maximum actuel. L'éolien, il faut pas penser que ça va être dix mille (10 000 MW), et vingt mille (20 000 MW), et trente mille (30 000 MW), c'est impossible, parce que l'autre soixante-dix pour cent (70 %) équilibré, il existe pas.

1170

1175 Donc comme je vous dis, il y a déjà eu un appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), on vient d'en lancer un autre, un autre deux mille (2000 MW); dans cette politique-là, on parle d'un autre cinq cents (500 MW) réservé pour les communautés, moitié-moitié, certaines municipalités et les autochtones. Donc avec ce qui était déjà installé, on arrive très près du quatre mille mégawatts (4000 MW). Donc côté éolien, selon ces études-là, c'est pas mal le maximum qu'on puisse faire.

1180 Il y a la biomasse, aussi, qui est une autre possibilité, c'est une énergie renouvelable. Mais là encore, Hydro-Québec, il y a eu des appels d'offres spécialisés là-dessus, c'est toutes des choses qui coûtent plus chères que d'autres formes, mais pour encourager ça, c'est des énergies renouvelables, c'est des chasses gardées, si on veut, Hydro-Québec fait des appels d'offres.

1185 Ça, c'était pour trois cent cinquante mégawatts (350 MW), ils ont dû régler pour une fraction de ça seulement, il y a tout simplement pas suffisamment de projets pour remplir ça.

1190 Ce qui arrive, c'est que les moulins à papier ont appris à recycler eux-mêmes ces déchets-là, ils ont besoin de beaucoup de chaleur, avec la biomasse qui traîne au Québec, il commence à y en avoir beaucoup moins.

1195 Donc tout ça pour dire, oui, avec ce plan-là, on parle de développement durable, on parle d'énergie renouvelable, il y a un gros effort là-dessus, mais il faut comprendre que ce sera pas juste l'éolien et ce sera pas juste le solaire, et puis ce sera pas juste les économies d'énergie. C'est un ensemble de tout ça qu'il faut faire pour réussir à boucler la boucle, en fin de compte.

1200 Donc c'est un ensemble de ces choses-là. Économie d'énergie, par exemple Gaz Métropolitain ont déjà un programme d'économie de gaz naturel, on leur a demandé de tripler cet objectif-là; l'Hydro, on leur a demandé de doubler cet objectif-là.

1205 Donc il y a un peu de tout, économie d'énergie, énergie renouvelable poussée au maximum, je comprends que ça peut être discutable. Mais pour arriver, il faut que tous les secteurs y mettent leurs efforts et donc, le gaz naturel aussi, c'est la forme la plus propre des hydrocarbures, quand on parle d'hydrocarbures, on parle évidemment charbon, pétrole, le gaz naturel est de loin le plus propre, il émet environ la moitié des gaz à effet de serre des autres, infiniment moins de pollution.

1210 Donc certains peuvent voir ça comme un moindre mal, substituer le pétrole pour du gaz naturel, mais pour réussir à boucler, si on veut, malgré les économies, malgré les énergies renouvelables, c'est ce que les modélisations, quand on regarde les modèles d'offre et la demande, et tout ça, pour réussir à fermer, ça prend une contribution de toutes ces affaires-là.

1215

Si vous regardez la politique américaine, c'est pareil. Ils disent qu'il y a pas de solution miracle avec juste l'économie ou juste le renouvelable. C'est un ensemble de toutes ces choses-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1220

Donc, monsieur Richard, si je comprends bien, si j'interprète votre réponse, c'est que le gouvernement, via sa Stratégie énergétique, a décidé d'orienter une partie du marché, de l'offre on pourrait dire, vers les énergies renouvelables, et ce que je comprends, c'est qu'un projet de terminal méthanier, selon vous, ne viendrait pas modifier ces fameux objectifs gouvernementaux.

1225

C'est ce que je dois comprendre de votre explication?

**PAR M. RONALD RICHARD:**

Bien, c'est l'ensemble de tout ça.

1230

Comme j'expliquais, l'éolien, ils vont selon les études techniques, ils vont au point de vue pratique, ils y vont déjà au maximum. C'est quatre mille mégawatts (4000 MW), présentement, le maximum, je dis pas que ça s'améliorera pas dans le temps, avec les améliorations de la technologie, mais pour le moment, c'est le maximum. Ils y vont au maximum, sur l'éolien, et c'est pas suffisant encore.

1235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1240

Monsieur Stainier.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1245

Notre inquiétude, monsieur le Président, a deux (2) sources.

1250

Nous n'avons pas vu que le gouvernement, dans sa Stratégie énergétique, donnait des chiffres limites à l'expansion du gaz naturel au Québec, alors que par exemple en ce qui concerne les économies d'énergie, le gouvernement, dans sa stratégie, dit, on demande à Hydro-Québec d'en faire pour tant, je ne connais plus les chiffres par cœur, mais des chiffres qui sont nettement en deçà de ce que les meilleurs analystes en matière d'économie d'énergie ont dit qu'il était possible de faire.

1255

Alors est-ce que, c'est là notre inquiétude, au lieu de pousser les économies d'énergie aussi loin qu'on est capable de le faire, le gouvernement ne va pas plutôt se limiter ou pousser Hydro-Québec à ne pas aller plus loin que certaines limites en matière d'économie d'énergie, et



par ailleurs, va laisser le marché du gaz naturel au Québec se développer sans limite. Première inquiétude.

1260 Deuxième inquiétude, enfin, deuxième source d'inquiétude, on nous dit, on a dit beaucoup cet après-midi, le marché du gaz naturel, finalement, on l'a encore étudié que sous forme de clients potentiels, on a aucun contrat encore, on pense, quand on fait une analyse théorique du paysage énergétique, qu'il y a de la place beaucoup pour le gaz naturel...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1265 Monsieur Stainier, ça, ça pourrait être mis dans un mémoire, parce que là, vous êtes un peu dans l'opinion. J'aimerais ça que vous puissiez passer à votre seconde question parce que nous avons plusieurs personnes au registre qui aimeraient poser des questions.

1270 Donc je vous demanderais votre collaboration.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1275 Monsieur le Président, nous sommes inscrits sur le registre depuis hier après-midi, et vu la façon dont les choses se sont passées, nous nous retrouvons à huit heures (8 h) du soir, le deuxième jour, à pouvoir comparaître.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280 Bien, parce qu'on avait des mécontentements cet après-midi, justement, ça fait qu'on essaie de réorienter un petit peu le sujet ce soir, étant donné les commentaires que nous avons.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1285 Et je pense que je ne prolonge pas mon intervention autant que d'autres interventions ont pu le faire.

1290 Ma deuxième inquiétude donc est: Est-ce que le gouvernement, en favorisant comme il le fait, sans limite, le développement du gaz naturel au Québec, a des raisons sérieuses de penser que ce gaz naturel va prendre la place d'énergie plus polluante en Ontario particulièrement ou au Québec éventuellement.

1295 Les réponses tellement vagues qu'on nous a données sur le fait que l'Ontario et le Québec vont acheter notre gaz naturel fait que ma question est: Est-ce que le gouvernement est en mesure de s'assurer que le gaz naturel va réellement prendre la place d'énergie plus polluante et donc, mérite d'être encouragé.

Alors économie d'énergie, pourquoi on la développe pas plus; substitution, pourquoi on ne s'assure pas plus qu'elle aura lieu.

1300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors du côté encore des Ressources naturelles, qu'est-ce que vous anticipez comme substitution dans le cadre de la Stratégie énergétique.

1305

Il y avait des cibles globales concernant la consommation des hydrocarbures, des objectifs gouvernementaux pour diminuer la consommation d'hydrocarbures, la stratégie, je me souviens avoir lu ces genres de choses là.

1310

Donc est-ce que le gouvernement, tantôt on a vu que vous aviez l'intention, du côté gouvernemental, d'orienter certaines filières, de forcer du développement éolien par des appels d'offres, et c'était pas facultatif, c'était des objectifs ciblés.

1315

Du côté de la consommation autrement dit des carburants fossiles, est-ce qu'il existe des cibles analogues ou des programmes analogues?

Alors monsieur Richard.

**PAR M. RONALD RICHARD:**

1320

Oui. Je suis pas entièrement d'accord qu'il y a aucune limite sur les cibles de gaz naturel.

1325

Aux États-Unis, et on a parlé cet après-midi en Ontario, la plus grosse hausse de consommation de gaz naturel, c'est dû à des nouvelles centrales électriques au gaz naturel. Même que ces dernières années, peut-être pas l'année dernière, mais les cinq (5) années avant ça, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la capacité installée rajoutée aux États-Unis était au gaz naturel; soudainement, c'était la solution magique à tout, une des raisons qui a fait exploser les prix en Amérique du Nord.

1330

Bon, avec les hausses récentes de prix, ils commencent à y repenser, je sais pas c'est quoi la proportion mais c'est sûrement plus que quatre-vingt-dix (90 %). Mais c'est pour dire que c'est très fort.

1335

L'Ontario, sur les sept mille mégawatts (7000 MW) au charbon qui vont fermés, c'est en discussion, on voit qu'il y a de l'économie d'énergie, l'énergie renouvelable.

Le ministère, il y a à peu près un mois, a lancé l'appel d'offres à des petits producteurs d'énergie renouvelable pour mille mégawatts (1000 MW), qu'il leur rachèterait ça à des taux, des taux spécifiés. Le solaire, par exemple, pour le mentionner, à quarante-deux cents le

1340 kilowattheure (42 ¢/kWh). S'il y a des gens qui veulent en faire, ils sont prêts à racheter ça, et c'est pour dire que c'est pas donné.

Mais c'est pour dire qu'ailleurs en Amérique du Nord, on pousse beaucoup l'utilisation du gaz naturel pour faire des centrales thermiques pour faire l'électricité.

1345

Au Québec, c'est quand même spécial qu'on dise, plus de thermique avec le gaz naturel, alors que c'est la hausse principale de la consommation de gaz naturel aux États-Unis, et je suis tenté de dire pratiquement ailleurs au Canada. Donc ça, c'est déjà majeur.

1350

La cible d'économie que Gaz Métro, j'ai dit doubler, tout à l'heure, je me suis trompé, c'est tripler, on leur a demandé de tripler leur cible d'économie d'énergie. Et Gaz Métro ont toutes sortes de programmes d'économie.

1355

Je peux donner un exemple, pour le résidentiel, les vieilles fournaies, ça marchait à soixante-dix-soixante-quinze pour cent (70 %-75 %), si elles étaient raisonnablement en ordre. Les fournaies modernes, on parle de quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %) d'efficacité. Donc on voit qu'il y a un gros gain juste là-dessus. Et tous les autres appareils, les thermostats programmables, des choses comme ça. Ils ont quand même des programmes d'économie d'énergie.

1360

Donc c'est quand même pas illimité, il y a des efforts qui se font.

1365

Secteur industriel, qui est le plus gros consommateur au Québec, souvent quand les gens sont biénergie, quand le gaz naturel est trop cher ou qu'ils se font couper l'hiver, parce que les clients industriels, il y en a beaucoup qui sont interruptibles, le distributeur peut couper l'approvisionnement lors des pointes l'hiver, soit qu'ils ferment la "shop", soit qu'ils vont d'habitude au mazout lourd, qui est beaucoup plus polluant.

1370

Mais j'avoue qu'il y a pas de limites là-dessus, sur les quantités qui pourraient aller là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1375

Monsieur Stainier.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1380

Moi, j'en ai terminé avec ce sujet-là, et je donnerais la parole, si vous voulez bien, à madame Thibault sur les questions de navigation.

**PAR Mme MARILAINE THIBAUT:**

1385 Bon, tout simplement, on se demandait, au niveau de l'accostage et du maintien à quai sécuritaire des méthaniers, dans le fond, qu'est-ce qui avait été prévu concernant l'accostage et ce maintien à quai là, compte tenu de la météorologie, les vents forts, la glace.

Donc c'est une question assez générale.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Soit dit en passant, il y a des documents additionnels qui ont été déposés récemment, qui n'étaient pas tous disponibles dans le cadre de l'étude d'impact, toute une série de documents dont certains portent sur la navigation et les glaces.

1395 Alors monsieur Van der Put, s'il vous plaît.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1400 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, plusieurs études ont été réalisées pour justement comprendre les conditions pour la navigation. Au début, c'était des données historiques sur lesquelles on s'était fié, et aussi des consultations avec des experts.

1405 Après avoir annoncé notre projet, nous avons pris des mesures des vents; par exemple ce que nous avons déterminé par rapport à ce qui est des vents, c'est que la vitesse des vents ne devrait pas être supérieure à vingt-cinq (25) nœuds, qui est la limite pour l'accostage sécuritaire d'un méthanier, plus que cinq pour cent (5 %) du temps.

1410 De ce qui est la visibilité, nous avons aussi installé une station météorologique sur le site, pour mesurer la visibilité. Ce que nous avons déterminé, c'est que la plupart du temps, quand il y aurait des épisodes de brouillard, de faible visibilité, et là on parle de visibilité au devant d'un méthanier de moins qu'un kilomètre (1 km), qui est encore la limite pour les manœuvres sécuritaires, que ça ne devrait pas durer plus que quelques heures. Et à la limite, et on parle peut-être de un (1 %) à deux pour cent (2 %) du temps, ça ne dépasserait pas une journée.

1415 Alors certainement, les méthaniers pourront prendre des mesures pour attendre, dans les scénarios où les épisodes de faible visibilité se présentaient.

1420 De ce qu'il y a aussi les glaces, nous avons étudié très diligemment les glaces par plusieurs mesures. Nous avons parmi nous, aujourd'hui, et si on veut creuser dans le sujet du régime de glaces dans le secteur, monsieur Vladimir Koutitonski, de l'Université du Québec à Rimouski, peut venir nous informer davantage.

1425 Dernièrement, je veux indiquer que nous avons modélisé, en utilisant notre connaissance  
de toutes ces différentes conditions météorologiques, nous avons modélisé les manœuvres des  
méthaniers, en utilisant les équipements, le logiciel de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-  
Laurent., et nous avons modélisé vraiment les pires conditions, les vents justement allant à la  
1430 limite, des glaces mettant des forces contre le méthanier, les méthaniers sans avoir de pouvoir,  
alors qu'ils se fiaient sur les remorqueurs pour pouvoir se déplacer, pour justement déterminer  
quelles seront les limites pour les manœuvres sécuritaires.

Nous avons aussi avec nous, aujourd'hui, le capitaine Jean Fortier, justement de la  
Corporation des pilotes, et on pourrait explorer ce thème davantage si vous voulez.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Van der Put.

1440 Donc ce que je comprends, dans l'hypothèse où les vents dépassent vingt-cinq (25)  
nœuds, vous éviteriez l'amarrage donc au terminal, donc le navire se mettrait en attente au large;  
ce serait ça, à ce moment-là, la situation?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1445 Ce qui se passerait, si le méthanier était en route pour le terminal, le capitaine serait  
informé par rapport aux conditions "prévisées", et si des forts vents étaient "prévisés", il pourrait  
justement ralentir pour que son arrivée au terminal corresponde à des conditions plus favorables.

1450 Également, question de sécurité, si des forts vents sont, supérieurs à vingt-cinq (25)  
nœuds, sont prévus et que le méthanier est à quai, le méthanier pourrait même cesser les  
opérations de déchargement et quitter le quai avant que les conditions arrivent à des conditions  
extrêmes. Alors il pourra toujours partir, quitter le quai d'une façon sécuritaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1455 Et dans le cas des glaces, par exemple, s'il y avait un mouvement de glaces du littoral, un  
mouvement massif de glaces assez rapide, à ce moment-là, quoi, ce serait les mêmes  
procédures, des remorqueurs assisteraient le navire pour qu'il quitte le terminal?

1460 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Les remorqueurs qui seront au terminal vont gérer les glaces, justement pour assurer que  
la voie est libre pour l'arrivée et le départ du méthanier.

1465 Également, un remorqueur va accompagner chaque méthanier entre le poste de pilotage aux Escoumins et le terminal d'Énergie Cacouna, il pourra venir en aide, justement, pour gérer les conditions de glaces.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470 Donc il y aurait un remorqueur en fonction continuellement, l'hiver, lorsqu'il y a de la glace, partir de janvier par exemple, lorsqu'un méthanier serait amarré, il y aurait toujours au moins un remorqueur présent en permanence?

1475 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Effectivement, pour gérer les glaces, exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Oui, monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1485 Il était question aussi, dans les mauvaises conditions, de points d'ancrage, un à court terme et un à long terme. Il était question aussi que ces points d'ancrage, au moins celui à long terme, soit utilisé par des bateaux qui pouvaient aller chez Ultramar ou ailleurs.

1490 Est-ce qu'on pourrait se trouver dans une situation où ces points sont occupés à un point tel que le méthanier ne puisse pas l'utiliser, et si oui, quelle serait alors l'alternative.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1495 Dans un premier temps, je voudrais que l'acétate qui indique les points d'ancrage, à long terme et court terme, soit projeté. Et suite à ça, je vais justement demander au capitaine Jean Fortier de répondre à cette question.

1500 Dans un premier temps, pour vous situer, justement le point d'ancrage à court terme se trouverait ici, le point d'ancrage temporaire, et le point d'ancrage temporaire à long terme serait situé ici.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

1505 Oui, bonsoir.

Vous vouliez savoir, s'il y avait déjà des navires au mouillage de longue durée, ça se produit déjà présentement; il arrive fréquemment qu'il y a deux (2) ou trois (3) navires au mouillage, des navires qui attendent pour aller à Port-Alfred. Il y a beaucoup d'espace.

1510 Là, on a seulement identifié un point, mais on peut ancrer facilement quatre-cinq (4-5) navires d'une façon sécuritaire, sans aucun problème.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1515 C'était ma question, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1520 Alors madame Thibault, ça vous va?

**PAR Mme MARILAINE THIBAULT:**

1525 Bien, j'aurais voulu préciser, je voulais savoir, donc quand le méthanier reste à quai pendant le déchargement, combien de pilotes seront présents, qui sera présent?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1530 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, encore je vais passer la parole au capitaine Fortier.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

1535 Les deux (2) pilotes qui vont monter à bord aux Escoumins vont rester à bord durant tout le temps du déchargement et vont ramener le navire aux Escoumins. Alors les deux (2) pilotes vont embarquer aux Escoumins, vont faire le transit jusqu'à Gros-Cacouna, vont demeurer à bord et vont ensuite ramener le navire aux Escoumins.

1540 Alors il y aura, en tout temps, la présence de deux (2) pilotes à bord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545 Ça vous va, madame Thibault?

**PAR Mme MARILAINE THIBAUT:**

Oui.

1550

J'aurais voulu terminer avec juste une question au niveau de la cohabitation des usages.

1555

Étant donné, bon, qu'il y a les activités du terminal méthanier qui vont être présentes dans le port, nous, on s'interroge beaucoup, on se demande si le port méthanier, si ça va limiter beaucoup les autres utilisations, que ce soit commerciales ou récréatives, on pense à la navigation marchande qui pourrait avoir lieu dans le port, à la navigation sportive, par exemple d'avoir une marina, des activités de voile, et aussi des sentiers, la route bleue, par exemple des sentiers maritimes, des sentiers de kayak.

1560

Est-ce que le fait d'avoir une activité dans le terminal méthanier peut limiter ces autres usages.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

Très bien. Alors on va vous permettre cette dernière sous-question.

1570

Monsieur Van der Put, donc le fait qu'il y ait le terminal et le fait qu'il y ait un méthanier accosté au terminal, parce que ça peut être deux (2) situations différentes, est-ce que ça vient poser des contraintes aux différents types de navigation énoncés par madame Thibault.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1575

Monsieur le Président, pour ce qui est de la marine marchande qui fréquente le port, non, la présence du terminal ne posera pas de contraintes. Il y a, comme il avait été indiqué par monsieur Lussier, un périmètre de sécurité autour du méthanier à quai, d'un rayon de trois cents mètres (300 m), mais c'est loin, bien sûr, de l'entrée du havre de Gros-Cacouna. Alors ça ne posera pas de contraintes.

1580

De ce qui est la navigation de plaisance par contre, particulièrement pour les kayakistes, c'est sûr qu'il y aura des dérangements dus à la présence du quai. C'est la raison pour laquelle nous avons, proactivement, rencontré la Fédération de canot-kayak québécoise, et avons discuté avec eux plusieurs mesures qui pourraient être prises pour atténuer ces contraintes.

1585

Comme par exemple, ce que nous avons discuté avec eux, c'est la possibilité de donner un avis de l'arrivée d'un méthanier, peut-être vingt-quatre (24) heures d'avance, qu'ils pourraient diffuser à leurs membres.



1590

Une autre chose, une autre mesure que nous avons discutée, ce serait qu'on subventionne un système de navette qui pourrait être utilisée par les kayakistes, justement pour contourner le terminal.

1595

C'est des discussions qui se poursuivent et qui seront concrétisées avant la construction des installations maritimes.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1600

Dans la même voie, si on peut continuer, quelles sont les restrictions pour la navigation de plaisance, quelle est la distance à laquelle ils ne devraient pas approcher de vos installations, et comment vous allez assurer le respect de cette distance.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1605

Quand le méthanier n'est pas à quai, et probablement on devrait montrer une image, celle qui montre la zone de sécurité proposée autour du terminal, ce serait la façon la plus facile, ce que vous voyez, c'est vraiment la zone de sécurité qui se trouverait autour des installations maritimes.

1610

Quand un méthanier est à quai, cela comprend le rayon de trois cents mètres (300 m); quand le méthanier n'est pas à quai, la distance à respecter sera plutôt cinquante mètres (50 m).

Il y aura, en tout temps, certainement quand les méthaniers sont à quai, les remorqueurs seront présents et pourront être utilisés pour possiblement aider à avertir ou à écarter des plaisanciers qui s'approcheraient trop.

1615

Il y aurait aussi des travailleurs sur le poste d'amarrage, la plupart du temps, qui pourraient aussi aider à avertir les gens.

1620

Et c'est des méthodes qui sont utilisées dans d'autres terminaux méthaniers autour du monde.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1625

Mais si je comprends bien, un débutant un peu craintif, qui suit le bord, il est pas question qu'il passe en dessous de votre jetée?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1630

Ce qu'on est en train de regarder à l'heure actuelle, c'est l'installation de bouées qui, justement, délimiteraient cette zone, pour justement s'assurer qu'un plaisancier ne passerait pas en dessous de la jetée, pour une question de sûreté.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord, merci.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quand un navire, un méthanier serait en approche, à ce moment-là, la distance à conserver, s'il y a des kayaks qui approchent du méthanier, avant qu'il soit amarré, cette distance-là, ce serait quoi et qui assurerait, à ce moment-là, que les kayakistes ou la navigation de plaisance demeure à distance?

1640

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Il n'y a pas de distance précise qui serait requise, selon notre connaissance.

1645

Par contre, comme indiqué, il y aura toujours un remorqueur qui accompagnera le méthanier, au moins un remorqueur, durant son acheminement vers le terminal, alors ces remorqueurs pourront justement aider à aller à la rencontre de plaisanciers qui s'approcheraient trop.

1650

Le méthanier lui-même pourrait prendre des mesures pour éviter les plaisanciers, aussi.

Pour plus de détails, je ferais appel au capitaine Fortier. Il y a d'autres mesures que, quotidiennement, les pilotes et les capitaines de navire prennent, pour justement assurer la sécurité de leur navire et d'autres trafics sur le fleuve.

1655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1660

Mais on parle encore de trois cents mètres (300 m), vous avez dit, la distance est pas fixée, mais vous me dites qu'il y a une distance mais à ce moment-là, ça va être au jugement des conducteurs de remorqueur. À ce moment-là, certains pourraient être plus laxistes, laisser les kayaks approcher à deux cents mètres (200 m), d'autres pourraient être plus stricts, intervenir dès qu'ils sont à cinq cents mètres (500 m).

1665

C'est ce que vous nous dites?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1670

Encore, je ferais appel au capitaine Fortier.

1675

Les mesures qui seraient prises ne seraient pas différentes que celles qui sont prises pour d'autres navires qui circulent sur le fleuve, alors je demanderais au capitaine Fortier de préciser quels types de mesures sont normalement prises pour d'autres types de trafic maritime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680

Très bien.

**PAR M. JEAN FORTIER:**

1685

D'abord, la zone d'exclusion qu'on parlait, c'était lorsque le navire est à quai. Le navire en mouvement, présentement, sauf s'il y avait des recommandations qui venaient du comité TERMPOL, il y a pas de zone d'exclusion lors du transit du méthanier.

1690

À l'approche de la rade de Cacouna, la vitesse va être sensiblement réduite, on parle de trois (3) à cinq (5) nœuds. Alors ces vitesses-là ne font ni dommages, sont facilement contrôlables.

Ce qu'on fait lorsqu'il y a des kayakistes ou des plaisanciers trop hardis, bien, on se sert de notre criard pour essayer de les avertir du danger.

1695

Mais dans l'ensemble, les gens sont assez responsables, ils viennent assez près mais ils se mettent pas en danger, quand même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1700

Très bien, je vous remercie.

Alors ça vous va? Alors je vous remercie de votre participation.

1705

---

**JULIE SÉNÉCHAL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1710

Je vais maintenant inviter madame Julie Sénéchal.

**PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

1715

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames qui les accompagnent.

D'abord, merci de nous entendre, de nous écouter avec intérêt. Merci de nous permettre de continuer de s'informer et de réfléchir sur les impacts que pourrait représenter l'arrivée d'un port méthanier.

1720 J'ai deux (2) questions, j'ai un court préambule, je vais faire ça rapidement. D'abord, localement, la population est informée que le gaz naturel liquéfié serait destiné prioritairement au Québec et en Ontario, ce que maintenaient encore les promoteurs hier et aujourd'hui.

1725 Ensuite, lors de la visite dans notre région de monsieur Charest, le Premier ministre du Québec confirmait que le gaz naturel liquéfié serait évidemment destiné au marché américain.

1730 Sachant que le commerce des énergies fossiles se situe dans un contexte de mondialisation, et que dernièrement, on pouvait entendre sur les ondes de Radio-Canada qu'un port en Ouzbékistan se préparait pour accueillir les méthaniers provenant du port de Gros-Cacouna, ma première question: Est-ce que le gaz naturel liquéfié est destiné majoritairement, et puis là, je parle peut-être en termes de quantité, je sais pas comment vous pouvez nous vulgariser la quantité pour que tout le monde comprenne, mais est-ce que le gaz naturel est destiné majoritairement au marché canadien ou s'il est destiné, en termes de quantité, au marché international.

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Alors hier, on a eu certains éléments de réponse là-dessus, mais pour essayer d'enrichir la réponse également, on sait qu'il y a un autre projet, le projet Rabaska par exemple, je peux comprendre – bon, Rabaska semble avoir une capacité prévue similaire – si deux (2) projets se font, hier vous nous avez présenté un acétate, le marché, peut-être une demande additionnelle de cent millions de pieds cubes (100 M pi<sup>3</sup>) par jour au Québec, à cause de la centrale de Bécancour, mais qu'en Ontario, ça pourrait être plus substantiel, étant donné éventuellement une conversion aux centrales thermiques, mais si jamais les deux (2) projets se font, et Rabaska et Énergie Cacouna se construisent, là on aurait quelque chose comme un milliard de pieds cubes (1 G pi<sup>3</sup>).

1745

1750 Alors ça, j'imagine que vous envisagez cette possibilité. Qu'est-ce qui se passe si on se retrouve avec deux (2) terminaux plutôt qu'un?

1750

Les cibles de marché, à ce moment-là, de chacun, se serait une compétition sur le marché canadien, ou à ce moment-là, vous iriez rapidement sur le marché américain.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1755

Monsieur le Président, compte tenu de l'envergure du marché pour le gaz naturel au centre du Canada, Québec et Ontario, comme indiqué, d'ici 2015, ce qui est prévu, quatre virgule quatre milliards de pieds cubes (4,4 G pi<sup>3</sup>) par jour, nous visons que la majorité du gaz serait

1760 vendue à ces marchés, et l'excédent serait disponible pour les marchés du nord-est des États-Unis. Il n'y aurait pas de gaz qui serait visé pour les marchés internationaux, à part des États-Unis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1765 Justement, votre terminal, il aurait combien d'autonomie, il peut fournir un pipeline pendant combien de jours, une fois qu'un méthanier est arrivé.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1770 J'ai pas bien saisi la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1775 L'autonomie du terminal méthanier à alimenter vos clients, par exemple, c'est combien de jours, c'est une semaine, deux (2) semaines?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1780 Il y aura une semaine, à peu près, entre l'arrivée de chaque méthanier. Alors c'est ça, il y aurait une semaine, justement, pour alimenter le gazoduc, avant l'arrivée du prochain méthanier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785 La question que je me posais, disons que votre méthanier est au milieu de l'Atlantique, il subit une avarie de moteur, tombe en panne, panne majeure. Donc on sait, à ce moment-là – même, il faudrait qu'il soit remorqué à Terre-Neuve, par exemple, pour subir une réparation qui dure trois (3) semaines.

1790 Qu'est-ce qui arrive, à ce moment-là?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1795 Nous avons, dans la conception du terminal, prévu la possibilité de délais qui pourraient survenir pour différentes raisons.

1800 Certainement, pour le fleuve Saint-Laurent, on pense aux glaces qui pourraient ralentir le méthanier et retarder son arrivée, normalement pas plus que quelques heures, mais il pourrait y avoir d'autres événements, des mauvaises conditions en pleine mer, le manque de disponibilité d'approvisionnement au port où le GNL est cherché.

Alors ce qui est prévu dans la conception du terminal, c'est assez de capacité dans les réservoirs de stockage, en réserve pour pouvoir continuer d'alimenter le gazoduc pour un autre six (6) jours, en attente du prochain méthanier.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Madame Sénéchal.

1810

**PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

J'aimerais qu'on précise, parce qu'envoyer les excédents aux États-Unis, ça me dit pas si c'est une majorité ou une minorité de gaz, en pourcentage exemple, qui sera acheminée aux États-Unis.

1815

Et quand on me dit, prioritairement au Québec et en Ontario, ça me dit pas si le marché est de vingt (20 %), quarante (40 %), soixante (60 %) ou soixante-dix pour cent (70 %).

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vos cibles de marché donc, parce qu'on avait aussi, dans Le Soleil, il y avait un article aussi en relation avec le projet Rabaska où le marché ciblé, bon, la déclaration était, on vise avant tout le Québec et l'Ontario.

1825

Vos cibles de marché à ce stade-ci, approximativement tantôt, dans l'hypothèse disons que vous faites votre projet, à court terme, c'est quoi, c'est cent pour cent (100 %) du marché, à ce stade-ci, c'est votre objectif?

1830 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

À ce stade-ci, on ne pourrait pas chiffrer la proportion qui serait vendue au centre du Canada, mais ce qui est visé, c'est que la majorité du gaz serait vendue dans les marchés du Québec et de l'Ontario. Mais on ne peut pas préciser, chiffrer, à ce point-ci, les quantités exactes.

1835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc plus que cinquante pour cent (50 %), quand vous dites la majorité?

1840

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

C'est ce qui serait certainement visé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1845

Très bien.

Madame Sénéchal.

1850

**PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

Si je comprends bien, la Commission a aussi le pouvoir de faire des recommandations dans ce sens-là. Non?

1855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je suis vraiment pas sûr, parce que ce qu'on a pu voir jusqu'à maintenant dans nos lectures, disons la Politique canadienne, c'est les forces du marché, donc ça veut dire, au niveau canadien, il semble que c'est un marché ouvert.

1860

Est-ce qu'on a un représentant du côté de Ressources naturelles Canada? Monsieur Livain Michaud est-il encore ici? Vous pourriez nous renseigner là-dessus.

1865

Si la Politique canadienne est un marché ouvert, donc il serait surprenant par exemple que, dans ma compréhension, que les émetteurs des permis fédéraux posent des restrictions qui iraient à l'encontre de la Politique énergétique canadienne.

Monsieur Michaud, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus.

1870

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

Oui, c'est bien ça. C'est que dans la politique du gouvernement du Canada, Politique énergétique, ils laissent au marché libre cours pour décider des prix du gaz et puis les types d'investissement.

1875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880

Donc même si la Commission faisait des recommandations, on peut penser que ça pourrait demeurer lettre morte, étant donné la politique; c'est ce que je dois comprendre, monsieur Michaud?

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

Oui, c'est ça.

1885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

1890

Madame Sénéchal.

**PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

1895

En tout cas, ce que je comprends, c'est qu'au Canada, il y aurait une demande, parce que ma deuxième question allait un peu dans ce sens-là aussi, c'est: Pour nous permettre de saisir si les demandes en gaz naturel liquéfié destiné au marché canadien ou international justifient la réalisation du projet de port méthanier, j'aimerais savoir quelle quantité de gaz naturel liquéfié les promoteurs devront-ils produire, et pour quel marché, pour assurer la rentabilité du projet sans l'aide soutenue du gouvernement.

1900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

1905

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Le projet n'aurait aucune aide du gouvernement, c'est un projet privé.

1910

Et avant d'amorcer la construction du projet, nous nous serons assurés que le projet serait rentable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915

Donc aucune aide gouvernementale, et disons que vous obtenez votre permis, ça voudrait pas dire que vous construiriez sur-le-champ.

Vous feriez une deuxième vérification pour vous assurer de la rentabilité du projet, c'est ce que je dois comprendre?

1920

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1925

Plusieurs facteurs, monsieur le Président, qui seraient examinés. Il y aurait le coût du terminal. À l'heure actuelle, nous avons engagé des firmes d'ingénierie de construction pour réaliser la phase d'ingénierie préliminaire, et un des objectifs de ces travaux, c'est de concrétiser les coûts estimatifs pour le projet. Alors ça, ce serait un facteur.

Un autre facteur est le contrat d'approvisionnement. Petro-Canada, actuellement, a abordé un projet d'ingénierie pour la réalisation d'une usine de liquéfaction en Russie. Ces



1930 travaux sont visés d'être terminés d'ici cet automne, alors à peu près au même temps que Petro-Canada et TransCanada, en tant que promoteurs d'Énergie Cacouna, devront prendre une décision par rapport à l'investissement dans le terminal.

1935 Un autre facteur serait les conditions du décret qui serait émis par le Québec, les conditions qui seraient émises par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Elles devront être examinées, et s'il y a des conditions qui faisaient en sorte que le projet n'est plus rentable, ce serait un autre facteur qui serait examiné.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1940 Monsieur Bernard.

**PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

1945 Vous avez soulevé la question des coûts. Dans votre description du projet, vous nous présentez une fourchette de coûts, des estimés de coûts pour des usines de liquéfaction en Amérique du Nord, et la bande que vous nous donnez, en dollars américains, c'est de trois cents millions (300 M \$) à six cents millions (600 M \$).

1950 Votre propre projet, ici, les estimés de coûts, pour le moment, en dollars canadiens, c'est six cent quatre-vingt-cinq (685 M \$). Alors ça m'apparaît être dans la fourchette élevée des estimations coûts.

1955 Est-ce qu'il y a des facteurs particuliers pourquoi ça coûterait plus cher de construire des ports méthaniers au Canada qu'aux États-Unis?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

1960 Je dirais, dans un premier temps, que les coûts estimatifs qui avaient été compris dans l'étude d'impact, l'étude d'impact a été déposée en mai 2005, ces chiffres étaient en vigueur, disons, en 2004, début 2005. Et il y a des changements toujours, il y a des augmentations.

Alors c'est certainement possible que le coût estimatif du projet pourrait être plus que ça, c'est quelque chose qu'on doit examiner.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Sénéchal.

**PAR Mme JULIE SÉNÉCHAL:**

1970 Ça va, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1975

Alors nous allons faire, il est vingt heures quarante-cinq (20 h 45), nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, nous allons reprendre à vingt et une heures (21 h).

1980

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**MICHEL DIONNE**

1985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter monsieur Michel Dionne à s'avancer à la table.

1990

Bonsoir monsieur. Alors s'il vous plaît, nous allons recommencer, si vous voulez vous asseoir.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

1995

Monsieur le Président, ma question concerne la zone de modélisation.

2000

En considérant que la majorité de la population de Cacouna se trouve à quelques kilomètres seulement de l'emplacement prévu pour le port méthanier, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi alors avoir choisi vingt-cinq par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km) pour les calculs des concentrations.

2005

Cela affecte beaucoup les résultats, sachant que la concentration diminue très rapidement avec l'augmentation du rayon; à mesure qu'on s'éloigne, ça diminue très rapidement.

Donc ça donne une image, en tout cas moi je considère que ça donne une image fautive de la réalité, parce que ça diminue beaucoup les concentrations des polluants, qui sont pas juste des polluants, comme j'avais mentionné hier, ce sont des substances hautement toxiques.

2010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. J'adresserais d'abord la question à monsieur Rochon, du MDDEP, au sujet de l'utilisation des modèles de dispersion atmosphérique par les promoteurs, les simulations.

2015

Est-ce que le ministère a des directives particulières, concernant ce type de modélisation?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2020

Oui, effectivement.

On a en fait trois (3) équipes de spécialistes qui s'occupent des problématiques de l'air, et il y a une personne qui s'occupe effectivement de vérifier les modèles utilisés de dispersion, et de s'assurer que le modèle est adéquat en fonction de la problématique donnée.

2025

Dans le cadre de ce dossier-là, il y a eu des discussions entre les spécialistes du promoteur et nos spécialistes, et les conclusions étaient à l'effet que le modèle utilisé était tout à fait adéquat pour la problématique du dossier.

2030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il est habituel de prendre des grilles de l'ordre de grandeur de vingt-cinq kilomètres par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km)?

2035 **PAR M. YVES ROCHON:**

2040 À ce qu'on m'a dit, ce modèle utilisé, selon la problématique qu'on utilise, parce que plus on ratisse grand, plus on peut trouver des problématiques de concentration, parce que dans l'air, on peut avoir, avec les apports ambiants, on peut avoir des problématiques qui sont pas nécessairement au site du projet, il peut y avoir des maximums qui sont à l'extérieur, selon les autres usages qui sont faits dans un secteur donné.

2045 Donc plus on ratisse large, plus on est capable de s'assurer qu'on a été capable d'aller chercher nos maximums. Parce qu'on travaille avec des maximums, dans ces modèles-là.

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maximum d'impacts.

2050 Alors je vais y aller du côté du promoteur maintenant. Bon, je crois que vous aviez un spécialiste en modélisation qui était ici aujourd'hui, monsieur Van der Put?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2055 Oui, monsieur le Président, je vais passer la parole à monsieur Cantin.

2060 Avant de faire ça, je vais simplement vous indiquer, nous avons une courte présentation sur la qualité de l'air, effets sur la santé humaine, que nous serions disposés à présenter en temps et lieu que vous désirez.

Mais pour le moment, pour répondre à la question précise, je vais passer la parole à monsieur Cantin.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous verrons pour la présentation, nous avons plusieurs personnes au registre, mais vous pouvez y aller du côté de la modélisation.

2070 Peut-être que votre spécialiste pourrait indiquer pourquoi vous avez pris, bon, une grille de vingt-cinq kilomètres par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km), dans ce cas-ci, et si vous preniez une grille par exemple de cinq kilomètres par cinq kilomètres (5 km X 5 km), qu'est-ce que ça aurait comme conséquence à ce moment-là.

2075 **PAR M. MARIO CANTIN:**

Monsieur le Président, avant de passer la question au spécialiste qui est avec nous aujourd'hui, qui est monsieur Éric Bergeron, ce qu'il faut comprendre, au niveau de la modélisation, c'est qu'on se sert de deux (2) types de données, soit les données de référence, donc les polluants atmosphériques qui peuvent être présents et émis par différentes industries, différents "plants", et c'est pour ça, comme monsieur Rochon a mentionné, qu'on utilisait une grille beaucoup plus grande, pour ne pas faire en sorte qu'il y ait des contaminants près ou un peu plus loin du site qui soient oubliés.

2085 Dans un deuxième temps – donc ces chiffres-là servent et sont inclus à l'intérieur de la modélisation, afin de s'assurer que les critères, donc en ajoutant les contaminants émis par le projet, que les critères sont rencontrés.

2090 Donc ce qu'il est important de comprendre, c'est que la modélisation atmosphérique donne des maximums au niveau du sol, donc aux endroits où les concentrations seraient maximums. Donc plus on en ratisse grand, meilleures sont les données. Donc il y a pas d'effet de dilution.

2095 À l'intérieur d'un cinq kilomètres par cinq kilomètres (5 km X 5 km), par exemple, si une industrie très polluante se serait retrouvée au sixième ou au septième kilomètre, elle aurait pas été à l'intérieur du modèle. Donc ça élimine cet élément-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2100 Donc de l'univers du modèle, on pourrait dire, à ce moment-là.

2105 Donc par exemple à cinq kilomètres (5 km), ça veut dire que l'agglomération de Rivière-du-Loup est située à l'extérieur; dans une zone de vingt-cinq kilomètres par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km), ça inclut à ce moment-là les activités industrielles et urbaines qu'il y a à l'intérieur, à ce moment-là, de la ville de Rivière-du-Loup.

C'est ce que je dois comprendre?

**PAR M. MARIO CANTIN:**

2110 Pour démontrer la zone qui a été justement modélisée, je demanderais l'acétate qui a trait à la méthodologie.

Donc comme on peut voir sur l'acétate, le périmètre couvre jusqu'à l'Isle-Verte et inclut effectivement Rivière-du-Loup.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Dionne.

2120 **PAR M. MICHEL DIONNE:**

Je veux commenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2125 Bien, si ça aboutit à une nouvelle question, oui.

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

2130 OK. C'est que moi, je trouve qu'en prenant la zone très grande, d'abord la principale source de pollution de la région, ici, ça va être le terminal méthanier, étant donné qu'ils produisent presque deux mille livres (2000 lb) par jour de polluants. En tout cas, personnellement, je trouve plus représentatif qu'on ait vraiment les concentrations qui nous concernent, nous.

2135 Ça m'importe peu, moi, de savoir la mince contribution qu'il pourrait y avoir aux alentours, par exemple pour une industrie à Rivière-du-Loup, la source de pollution qu'elle représente à comparer à ce que va représenter le terminal méthanier, c'est vraiment minuscule. Je trouve qu'ils noient le poisson, en faisant ça.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2145 Parce que dans le modèle, par exemple, il pourrait arriver que, bon, il y a certaines sources importantes à Rivière-du-Loup, où on serait près des seuils de la norme, des normes, certaines normes du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, par exemple, et que le terminal méthanier ait une contribution, à Rivière-du-Loup, qui ferait que la norme pourrait être dépassée, par exemple, d'où l'intérêt d'essayer de voir ce qui se passe autour. C'est ce que j'ai compris de l'explication.

2150 Et en plus de ça, c'est qu'il peut y avoir d'autres sources, à Rivière-du-Loup, qui peuvent se combiner. Alors on a un meilleur portrait, dans la compréhension que j'ai du dossier, que si on prend chaque source séparément.

Si on modélise trop petit, on prend les sources une par une, donc on n'a pas l'effet cumulatif.

2155 **PAR M. MICHEL DIONNE:**

Mais ça nous donne pas l'idée, nous, de ce qu'on respire. Parce que moi, disons, on est plusieurs à environ deux kilomètres (2 km) de là, imaginez-vous que si on répartit presque deux mille livres (2000 lb) de polluants à l'intérieur de notre volume, ça donne une image très différente que si on étend ça sur vingt-cinq kilomètres (25 km).

2160

Moi, je suis pas intéressé à connaître la concentration par exemple à Saint-Hubert, je vis à Cacouna, je suis à proximité de ça. Tu sais, je trouve que ça a absolument pas d'allure de pas situer ça à l'intérieur de la zone principalement concernée par la plus grande source de pollution qu'on pourra trouver, là.

2165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je pense que le modèle, de ce que j'en comprends, prend en compte la source elle-même.

2170

Mais si on prend une zone trop restrictive, on prendra pas les autres sources, on n'est pas capable de faire l'effet combiné, donc on aurait un portrait sous-estimé. C'est ça que je comprends.

2175

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

Mais je suis pas sûr, là, que les autres sources de pollution sont, en tout cas, peut-être qu'elles sont prises en considération. En tout cas!

2180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez une autre question?

2185

**PAR M. MICHEL DIONNE:**

Non, non, ça va bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2190

Ça vous va? Très bien, je vous remercie.

2195

**CLAUDE RIOUX**

2200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter monsieur Émilien Lavoie.

Monsieur Claude Rioux. Bonsoir monsieur.

2205

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs.

2210

Merci de me donner l'occasion de vous poser quelques questions qui, j'espère, vont contribuer à clarifier quelques enjeux, du moins quelques aspects des enjeux reliés aux dimensions plutôt socioéconomiques du projet en tant que tel.

2215

Vous me permettrez de poser trois (3) questions principalement, en commençant de la façon suivante! En 1981, le BAPE s'interrogeait à savoir comment le projet du port méthanier pouvait avoir les retombées gigantesques, et c'est le BAPE qui le dit, qu'on lui prête.

2220

Est-ce que le promoteur pourrait nous dire combien d'emplois directs l'exploitation du port méthanier va créer dans la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que le pourcentage de ces emplois qui seront comblés par des résidents actuels de la MRC de Rivière-du-Loup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

2225

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, monsieur Lussier va prendre cette question.

2230

**PAR M. CARL LUSSIER:**

Il est prévu d'avoir, comme emplois directs, directement au terminal méthanier, trente-cinq (35) employés.

2235

Au niveau de la MRC, ce que la contribution de la MRC ferait au niveau des employés, c'est environ cinquante pour cent (50 %) qu'on prévoit, qui proviendrait de la MRC.



**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2240 On parle de dix-huit (18) emplois créés pour des résidents actuels de la MRC de Rivière-du-Loup.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

2245 Dépendant des compétences qu'on va pouvoir trouver à ce moment-là.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2250 Donc c'est équivalent, pour donner une image, si je peux me permettre, la pharmacie Jean Coutu de Baie-Comeau emploie cinquante et un (51) employés.

2255 Deuxième question, si vous me permettez. Un port méthanier est une activité à risque, on peut s'entendre, on peut discuter sur le niveau, sur le degré du risque, mais on convient que c'est une activité à risque.

2260 Selon des experts européens en gestion des risques des crises, une activité à risque doit être justifiée socialement. Et là, parmi les justifications sociales, on s'entend pour dire que la demande de gaz naturel, en l'occurrence ici, est un élément important, est pas le seul mais est un élément important.

2265 Est-ce qu'on pourrait nous dire à combien on estime la demande de gaz naturel pour les dix (10) ou quinze (15) prochaines années, mettons 2020, pour prendre un exemple, et en Amérique du Nord.

2270 Parce qu'un des aspects qu'il faut pas négliger, c'est que tout le réseau de pipelines nord-américain est interconnecté; donc le gaz naturel, une fois injecté dans un pipeline, il va aller où on va l'acheter, et il peut aller en Ontario, au Québec, il peut aller aux États-Unis.

2275 Les experts dans le domaine, du moins plusieurs dans le domaine du gaz naturel, lorsqu'ils parlent du marché domestique, parlent du marché nord-américain, Canada-États-Unis.

2280 Est-ce qu'on peut avoir une idée de ces prévisions de consommation de gaz naturel, je préfère parler de consommation que de demande, excusez-moi, je suis économiste, il y a une légère différence, et aussi la marge d'erreur de ces prévisions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285 Alors nous allons diriger la question vers monsieur Michaud, de Ressources naturelles Canada.

Quelles informations, à ce stade-ci, vous pouvez nous donner sur le marché?

2285 Et dernièrement, on avait mis la main sur un document de l'Office national de l'énergie que j'ai lu, on pourrait peut-être le retracer d'une façon ou d'une autre, qui établissait deux (2) types, des scénarios, de mémoire, ça allait autour de 2025, ces alentours-là.

Monsieur Michaud pourrait nous apporter des renseignements additionnels, en tout cas du moins du côté de la consommation canadienne et des prévisions à l'échelle canadienne.

2290 Monsieur Michaud.

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

2295 J'ai pas ces informations-là avec moi. Comme je l'ai dit hier, on n'a pas de représentant ici du secteur de l'énergie de notre ministère.

2300 Mais je sais que le ministère a des documents sur son site Web qui font rapport de certaines informations à ce niveau-là. Et peut-être que ces documents-là, je pourrais les rendre disponibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2305 C'est ça, si vous pouvez nous indiquer les références, on pourrait revenir sur ce point-là demain.

2310 Et je poserais la question à monsieur Richard, du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est-ce que vous avez de l'information, monsieur Richard, à portée de la main, sur les prévisions du marché nord-américain, de la consommation de gaz naturel, donc vers des horizons comme 2020.

**PAR M. RONALD RICHARD:**

2315 Oui. Comme j'ai mentionné, les prévisions les plus récentes, on aime bien l'étude qu'on vient de parler faite par l'Office national de l'énergie, offre et demande jusqu'à 2025, malheureusement elle date de 2003.

2320 Pour la demande strictement du Québec, moi, j'ai les chiffres les plus récents, on tient compte du fait qu'après Bécancour, il y aura pas d'autres centrales thermiques pour un avenir prévisible, selon le scénario de référence, et on parle de point huit pour cent d'augmentation par année (0,8 %), à partir de 2007, donc jusque dans les dix (10) prochaines années, donc point huit pour cent (0,8 %) cumulatif, ça donne à peu près, sur dix (10) ans, ça donne à peu près dix pour cent (10 %).

2325 Et Bécancour en lui-même, c'est une augmentation ponctuelle de douze pour cent (12 %).  
2325 Donc on parle de vingt-deux pour cent (22 %) d'augmentation de la consommation de gaz naturel  
au Québec, sur les dix (10) prochaines années

2330 Pour les Etat--Unis, il y a un département de l'énergie, eux, ils ont un gros modèle qu'ils  
mettent à jour à chaque année, je l'ai ici, ça s'appelle "Energy Outlook", ils le remettent à jour en  
février, à chaque année, donc moi, j'ai la version la plus récente, qui date de février 2006, donc  
qui tient compte des hausses un peu inattendues des prix du gaz, et du pétrole surtout. Donc ils  
rajustent ça.

2335 Évidemment, quand l'énergie subit des hausses fortes comme ça, c'est un très bon  
moyen d'économie d'énergie, ça fait que les prévisions de consommation baissent. Malgré ça,  
on a point sept pour cent (0,7 %) d'augmentation par année, globale, aux États-Unis, pour le  
futur. Donc au Québec, point huit (0,8 %), eux parlent de point sept (0,7 %).

2340 C'est assez similaire comme prévision.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

Donc on est en dessous du un pour cent par année (1 %/a).

2345 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Un petit peu en bas de ça, oui.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2350 Si vous le vouliez, je pourrais vous donner les chiffres, malheureusement ils sont dans  
mon cartable, Ressources naturelles Canada a sorti, en janvier 2006, un document qui s'appelle  
"Gaz naturel canadien, revue de 2004 et perspectives jusqu'en 2020". Donc ce document-là est  
disponible même sur Internet. Je pourrais vous le donner ici, si vous le souhaitez, mais je l'ai  
2355 pas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360 C'est ça, comme je vous dis, il y a des documents qu'on a déjà consultés, par exemple  
l'Office national de l'énergie, donc différents documents qui sont disponibles sur Internet, ou  
monsieur Michaud pourrait nous donner aussi les objectifs.

2365 Mais disons qu'on peut vous dire qu'on a déjà regardé ça, monsieur Michaud pourra nous  
donner des références additionnelles sur les perspectives de marché.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2370 Ce qui m'est inconnu, cependant, à ce sujet-là, c'est la marge d'erreur de ces prévisions, OK. Parce qu'une marge d'erreur de un pour cent (1 %) sur la consommation nord-américaine équivaut à un terminal méthanier nettement supérieur à celui du Gros-Cacouna; alors une marge d'erreur en plus ou en moins, un pour cent (1 %) au total, évidemment, pas un pour cent par année (1 %), un pour cent (1 %) de la prévision de 2020.

2375 Donc au Canada, de mémoire, on aurait l'équivalent, en 2020, d'un besoin additionnel, d'un besoin de gaz naturel liquéfié, de mémoire, je vous parle de un virgule, si je me trompe pas, deux milliards de pieds cubes (1,2 G pi<sup>3</sup>). Ça représente à peu près deux (2) fois Gros-Cacouna.

2380 Et en Atlantique, OK, on a donné une autorisation pour deux (2) "terminals" méthaniers qui font deux (2) fois, ensemble, cette prévision de 2020; déjà aujourd'hui, tel qu'autorisé, ce qui rentrera probablement en opération, tout au moins en ce qui concerne le terminal de Canaport, à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2385 Votre question, s'il vous plaît.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2390 Ma question, c'était celle-là, c'était combien de terminaux méthaniers ça équivaut, cette marge d'erreur là; à combien de Gros-Cacouna est-ce que ça équivaut?

2395 Comme je n'ai pas la marge d'erreur, si je l'impute à un pour cent (1 %), je vous dis qu'un pour cent (1 %) d'erreur, probablement, sauf erreur de ma part, ça équivaut à un terminal méthanier du Gros-Cacouna, OK.

La dernière question, lorsqu'on parle de prévisions de consommation, je comprends qu'on n'a pas les documents en main, mais est-ce que – on fait référence à des experts, Ressources naturelles Canada utilise des experts.

2400 Est-ce que parmi ces experts, à l'occasion, est-il exact qu'on utilise les prévisions de TransCanada Pipelines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405 Monsieur Michaud.

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

2410 Ce que je comprends, c'est que l'information qui est mise ensemble dans ces documents-  
là, par Ressources naturelles Canada, provient de d'autres sources, et puis elles ne sont pas  
analysées par les gens de Ressources naturelles Canada, elles sont juste mises ensemble dans  
le rapport.

2415 Et c'est un peu ce que je peux dire pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420 Donc ce qu'on en comprend, Ressources naturelles Canada prend l'information de  
différents endroits...

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

De d'autres sources, comme l'Office national de l'énergie.

2425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça peut être TransCanada Pipelines, des choses comme ça.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2430 Dans le document que je vous parlais, celui qui date de janvier 2006, on dit qu'on a  
consulté trois (3) experts, et dans ces trois (3) experts, à l'occasion on cite en plus TransCanada  
Pipelines.

2435 Donc ça se passe un peu comme si Ressources naturelles Canada embauchait des  
experts, consultait des experts et avait, dans certaines circonstances, utilisé de l'information qui  
lui venait de TransCanada Pipelines, et indiquée comme telle dans les prévisions. Le document  
est accessible.

2440 La question, et ma dernière question, ça va être celle-là, et je demanderais de vérifier si  
c'est pas le cas, est-il exact que les prévisions de TransCanada Pipelines sont en général les  
plus optimistes dans l'augmentation de la consommation de gaz naturel en Amérique du Nord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2445 Alors monsieur Michaud, êtes-vous en mesure de vérifier cette information?

**PAR M. LIVAIN MICHAUD:**

2450 Non, je pourrais pas répondre à cette question-là tout de suite. Mais on peut...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2455 Vous pourriez faire une vérification. À ce moment-là, j'imagine, dans les documents, il doit y avoir des commentaires, des fois, ou des analyses faites à partir de documents donnés.

2460 Parce qu'à prime abord, ce serait difficile de le vérifier ce soir même mais, monsieur Michaud, vous pourriez faire des vérifications, vous allez prendre la question en note, est-ce que TransCanada Pipelines est reconnue comme pouvant faire des prévisions optimistes sur la consommation de gaz naturel.

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2465 Dans un tableau, dans un graphique où on met les prévisions d'experts, 1-2 et 3, on met celles de TransCanada Pipelines, et souvent, c'est au-dessus des autres, OK, dans un (1), ou deux (2) ou plusieurs graphiques. Et c'est indiqué comme tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2470 Nous allons demander à monsieur Michaud de vérifier cela.

Ça vous va?

**PAR M. CLAUDE RIOUX:**

2475 Et je terminerai mes questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480 Merci.

---

**JOHN BURCOMBE**

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur John Burcombe.

2490 Bonsoir monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Bonsoir monsieur le Président.

2495 J'aimerais enchaîner un peu avec la problématique de la segmentation, qu'on appelle, ou fractionnement de projet. C'est une question dirigée vers le ministère de l'Environnement du Québec.

2500 Dans le règlement sur les projets qui sont assujettis aux audiences publiques, il y a une disposition, une exigence que je peux dire, et je vais la lire:

2505 "Un projet constitué de plusieurs éléments visés au présent article – et ça, c'est la liste des projets qui sont assujettis – constitue un seul projet destiné à faire l'objet d'une seule étude d'impact sur l'environnement et d'une seule demande de certificat d'autorisation."

Alors je me demande pourquoi le ministère n'applique pas cette disposition, ni pour les projets de gazoducs et ports méthaniers, ni pour les projets de centrales hydroélectriques et les lignes afférentes.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2515 Effectivement, cette mention-là est présente dans le règlement.

2520 De la façon qu'il faut la comprendre, et puis on a un exemple ici, c'est lorsqu'un promoteur dépose un projet qui a plusieurs composantes qui sont assujetties, comme ici, on a le quai qui est assujetti, on a aussi l'unité de gazéification qui est assujettie, et on a les réservoirs, ces trois (3) composantes-là, dans la liste réglementaire du règlement, sont des éléments qui sont assujettis. À ce moment-là, dans le projet déposé par le promoteur, ce que veut dire ce paragraphe-là, c'est qu'il doit faire une étude d'impact pour ces trois (3) composantes de son projet.

2525 Mais je reviens encore un petit peu à l'information que j'ai donnée tantôt, la loi est très claire là-dessus, c'est le promoteur qui est l'initiateur du projet, c'est lui qui définit son projet.

2530 Donc dans le cas présent, on peut pas utiliser cet article-là pour forcer l'initiateur à redéfinir son projet. Tout ce que ça veut dire, c'est ce qu'il met sur la table, quand c'est assujetti, il doit en faire une seule étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Burcombe.

2535

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Alors je ne suis pas cette argumentation, mais je vois qu'ici, on a deux (2) projets de ports méthaniers sur la table, présentement, un est traité d'une façon et l'autre est traité d'une autre façon.

2540

Alors pourquoi on ne traite pas les deux (2) de la même façon? Est-ce que le gouvernement n'a aucun pouvoir, aucune possibilité d'assurer qu'on fait le même type de procédure d'examen pour des projets semblables.

2545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors vous faites allusion à Rabaska?

2550

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555

Monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

2560

Exactement, dans le projet Rabaska, le promoteur a décidé d'inclure son gazoduc, et en vertu de cet article-là, il est obligé de faire une étude d'impact. À ce moment-là, lui, il a des réservoirs, un quai, un gazoduc, une unité de gazéification, il doit faire un projet.

2565

Et en plus, ce qui est avantageux peut-être pour lui, à ce moment-là il y a un autre article du règlement qui oblige à traiter son projet en quinze (15) mois, parce que les gazoducs, il y a une mention spéciale à l'effet qu'il y a un délai prescrit dans le règlement. Ce que le promoteur, actuellement ici, n'a pas.

2570

Donc c'est vraiment le choix du promoteur, c'est lui qui analyse son projet et qui l'expose, et ça illustre ici la possibilité que les deux (2) promoteurs ont choisie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Burcombe.



2575 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord. Mais maintenant, je vais peut-être diriger la question vers le promoteur.

2580 Pourquoi a-t-il choisi cette façon de faire, quand normalement tous les promoteurs se plaignent du temps pris pour les audiences publiques, pour satisfaire la réglementation. Ici, on avait la possibilité d'étudier un projet d'ensemble, que le promoteur n'a pas pris.

2585 Alors c'est quoi ses raisons pour diviser son projet dans deux (2) parties, quand on connaît que ça prendrait, ce sera un certain dédoublement d'information.

Est-ce que le promoteur est conscient de ça, et pourquoi il a choisi de suivre cette piste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2590 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2595 Oui, monsieur le Président. Énergie Cacouna a été formée uniquement pour la conception, construction et exploitation d'un terminal méthanier, et le gazoduc constitue un projet indépendant, dont la propriété, la construction, l'exploitation va appartenir à une société distincte.

2600 De plus, le projet de gazoduc sera assujéti à un processus réglementaire, examen environnemental particulier, les enjeux sont différents. Un gazoduc, c'est un projet linéaire, lorsqu'un terminal méthanier, c'est une installation très distincte.

2605 L'autre raison, c'est que l'échéancier pour la construction d'un gazoduc est différent de l'échéancier pour la construction d'un terminal. Nous proposons de commencer la construction du terminal en janvier 2007, pour mettre le terminal méthanier en service fin de 2009. Le gazoduc nécessite entre douze (12) et dix-huit (18) mois, pour effectuer sa construction; alors la construction du gazoduc n'a pas besoin de débiter avant été-automne 2008.

2610 Autre précision que j'aimerais amener, les deux (2) terminaux méthaniers, projets de terminaux méthaniers dans les Maritimes, le projet de Bear Head en Nouvelle-Écosse, et le projet de Canaport au Nouveau-Brunswick, les autorisations pour la construction du terminal ont été reçues avant que les projets pour les gazoducs, pour raccorder ces terminaux au réseau de transport de gaz naturel dans les Maritimes, qui est Maritimes and Northeast Pipelines, avait été émis.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Van der Put, si j'ai bien compris, il y aurait éventuellement, dans le cas du gazoduc, une évaluation, des audiences par le BAPE, il pourrait peut-être y avoir éventuellement, ça dépend de ce que les autorités fédérales concluraient, un examen conjoint. Donc on sait pas, à ce stade-ci, si ce serait un simple examen par le BAPE ou un examen par une commission d'examen conjoint.

2620 Mais il y aurait, si j'ai bien compris aussi, une décision de l'Office national de l'énergie à rendre dans le cadre du gazoduc?

2625

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Effectivement, compte tenu que la proposition est de raccorder le terminal au réseau actuel au Québec, qui a sa tête à Saint-Nicolas, qui est le réseau de Trans Québec et Maritimes, le gazoduc de raccordement devra être déposé, le projet de gazoduc devra être déposé à l'Office national de l'énergie et également aux autorités québécoises responsables.

2630

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635 Donc il pourrait y avoir plusieurs processus encore, il pourrait y avoir non seulement le BAPE qui interviendrait, mais également l'ONE qui pourrait faire également des auditions sur le projet de gazoduc.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2640

C'est effectivement le cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2645 Dans l'hypothèse où encore, on revient avec Rabaska, dans l'hypothèse où Rabaska se construit, est-ce qu'à ce moment-là, le projet de gazoduc pourrait être différent?

Est-ce qu'actuellement, je le sais pas, sous le fleuve Saint-Laurent, lorsqu'il y a un raccordement vers Québec, est-ce que la capacité est suffisante, ou si Rabaska se fait, est-ce qu'il faudrait aussi grossir les conduites qui seraient sous le fleuve, donc on aurait un projet qui pourrait avoir aussi plus de deux cents kilomètres (200 km), c'est-à-dire être plus long que simplement Rivière-du-Loup-Lévis, mais qui pourrait être sous le fleuve, et en plus, peut-être éventuellement, entre Québec et Trois-Rivières aussi, si la conduite n'est pas assez grosse à ce moment-là pour prendre deux (2) projets, est-ce que c'est possible qu'on ait affaire à un projet qui pourrait se rendre jusqu'à Trois-Rivières.

2655

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2660 Pour répondre à la question, monsieur le Président, je demanderais que l'acétate sur le raccordement du terminal au réseau de transport de gaz soit projeté, pour mieux expliquer.

2665 Comme j'ai indiqué, le terminal méthanier à Cacouna devra être raccordé au réseau actuel, qui a sa tête ici, le réseau de Trans Québec et Maritimes. D'ici, le gaz aura accès au marché québécois, et par l'entremise du réseau de TransCanada, également le marché de l'est de l'Ontario.

2670 Que ce soit uniquement le projet d'Énergie Cacouna qui soit construit ou que ce soit les deux (2) qui soient construits, il y aurait certaines modifications qui devront être apportées au réseau de Trans Québec et Maritimes, par exemple au minimum, il y a un tronçon du gazoduc de TQM qui passe par un tunnel, qui passe de la rive nord à la rive sud, et qui termine à Saint-Nicolas. La capacité de ce tronçon devra être augmentée.

Que ce soit un terminal méthanier qui soit construit ou les deux (2).

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, ça pourrait être différent un peu.

2680 Je veux dire, à la limite, ça voudrait dire qu'il y a une partie de votre projet qui doit tenir compte du sort de Rabaska, si je comprends bien. Si Rabaska se fait pas, ça a des implications; s'il se fait, ça en a d'autres. En tout cas, rendu à Lévis, ça a une influence.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2685 Le promoteur qui construira le gazoduc de raccordement et qui va fournir le service de transport de gaz à Petro-Canada, qui va être l'expéditeur de gaz au marché, ce promoteur devra justement tenir compte de s'il y a un (1) ou deux (2) terminaux méthaniers qui seront construits.

2690 Parce que comme vous avez indiqué, les implications par rapport aux agrandissements du réseau actuel seraient différentes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez envisagé d'aller vers le Nouveau-Brunswick?

2695

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Monsieur le Président, il n'est pas envisagé de raccorder le terminal d'Énergie Cacouna au Nouveau-Brunswick.

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Oui, monsieur Burcombe.

2705

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Monsieur le Président, est-ce que je peux ajouter quelque chose?

2710

C'est que tantôt, monsieur Van der Put a mentionné que les contrats "finals" sont signés seulement quand toutes les approbations ont été obtenues, mais si je comprends bien, ça doit inclure aussi les approbations pour le gazoduc.

2715

Est-ce que c'est le cas, est-ce que le promoteur, quand il dit qu'il faut avoir toutes les autorisations avant de signer des contrats, ça inclut aussi les autorisations pour le gazoduc? Parce que sans ça, son projet ne vaut pas grand-chose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2720

Alors donc, étant donné qu'on peut voir, si vous estimez que la construction d'un gazoduc, surtout dans le cas que le ministère nous informe qu'il y a une contrainte de quinze (15) mois, l'engagement du ministère à analyser le dossier, en quinze (15) mois, ça comprend les audiences du BAPE, quinze (15) mois...

2725

**PAR M. YVES ROCHON:**

On pourrait dire, c'est les délais gouvernementaux. Ça comprend pas l'étude d'impact, elle est pas comptabilisée dans le quinze (15) mois.

2730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, ça ne comprend pas le temps pour faire l'étude d'impact.

2735

Mais disons que le promoteur évalue, comme il nous a expliqué, que le temps pour produire l'étude d'impact, qui est inférieur au terminal méthanier, donc la logique, comme monsieur Burcombe le mentionne, ça voudrait dire que vous pourriez avoir un permis pour votre terminal méthanier, disons par exemple, nous sommes en 2006, analyse environnementale et autres, disons vous pourriez peut-être avoir une autorisation, un décret cet automne, disons, donc automne 2006, mais à ce moment-ci.

2740

vous nous dites que votre étude d'impact pour le gazoduc n'est pas commencée; bien, le promoteur du gazoduc est pas déterminé final, on pense que ce serait TransCanada qui pourrait le faire, le gazoduc?

2745 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Ça pourrait être TransCanada, ça pourrait être également Trans Québec et Maritimes.

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous nous confirmez qu'il n'y a pas encore d'avis de projet de déposé pour le gazoduc?

2755 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Effectivement, il n'y a pas d'avis de projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2760 Donc, vous pourriez avoir un permis à ce moment-là pour le terminal, donc on aurait un quinze (15) mois, plus le délai pour faire l'étude d'impact qui serait initiée, donc on se met à deux-trois (2-3) ans.

2765 Donc allez-vous, comme monsieur Burcombe l'a dit, il peut s'écouler un certain temps, de deux (2) à trois (3) ans, donc dans votre cas, vos engagements pour chercher des clients, à ce moment-là, ce serait dès que vous auriez le terminal ou vous attendriez le gazoduc?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2770 Il y aurait des ententes, monsieur le Président, entre Petro-Canada et les acheteurs du gaz vendu par Petro-Canada, conditionnelles sur certaines choses, qui comprendraient justement l'autorisation du gazoduc nécessaire pour transporter ce gaz.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2775 Monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2780 D'accord.

Alors hier soir, monsieur le Président, je crois que vous avez mentionné que vous avez cherché un avis juridique sur nos lettres concernant la portée du projet, le mandat de la Commission.

2785

Je me demande, est-ce que cet avis ou ces informations pourraient être déposées?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790

Il y a pas eu d'avis écrit de demandé. C'est qu'on a pris connaissance, on avait déjà pris avant la connaissance des lettres, lorsqu'on a préparé la Commission, à savoir ne serait-ce qu'au moment où on détermine les besoins de la Commission, bien, on dit, c'est quoi le projet, on regarde, on lit les lettres, donc on voyait le terminal méthanier.

2795

Et ce qu'on nous disait, de départ, c'était le terminal, et il y avait des questions sur le gazoduc, on avait vu ça.

2800

Après ça, lorsque vous avez écrit, on a simplement rediscuté, verbalement, avec les avocats, à savoir est-ce que l'interprétation de monsieur Burcombe est bonne dans les circonstances ou est-ce que la portée du projet est clairement établie par les ministres, et les avis verbaux qu'on a eus, c'est que la portée du projet est établie par les ministres.

C'est pas plus compliqué que ça.

2805

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810

Très bien, je vous remercie.

2815

---

**HUGUETTE GUÉRETTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2820

Je vais inviter madame Huguette Guérette.

Bonsoir madame.

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

2825           Bonsoir monsieur le Président, bonsoir. Mon nom est Huguette Guérette, je suis résidente de Cacouna depuis ma naissance.

          Dans le but d'informer les audiences de la Commission du BAPE, il m'apparaît essentiel de vous indiquer que je suis présidente et porte-parole des citoyens de Cacouna qui sont en  
2830           faveur de l'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna.

          Le 25 septembre dernier, lors d'un référendum, les citoyens du village de Cacouna ont été invités à se prononcer sur le projet d'implantation d'un port méthanier. Ces derniers se sont  
2835           prononcés à cinquante-sept pour cent (57 %) favorables au projet.

          Cependant, hier soir, une personne est passée ici, et elle a mentionné qu'elle représentait la population de Cacouna, du grand Cacouna ainsi que tout l'est de la province de Québec. Je me demande où elle a pris ces choses-là, parce que les personnes qui sont en faveur de  
2840           Cacouna, c'est nous.

          Maintenant, j'ai une question qui s'adresse à monsieur John Van der Put.

          Monsieur Van der Put, vous avez mentionné cet après-midi une émission de douze (12 M t) à treize millions de tonnes (13 M t) de gaz à effet de serre annuellement. Est-ce que  
2845           vous pouvez expliquer ce que ça peut représenter exactement?

          Parce qu'une tonne (1 t) de gaz à effet de serre, ça semble beaucoup. J'aimerais qu'on puisse comparer avec les énergies que vous voulez bien, soit d'autres énergies ou encore des excréments d'animaux, ce qui est le plus facile à comprendre.  
2850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Donc on parle de facteurs d'émission.

2855           À titre comparatif, est-ce que vous avez des informations, si on compare en termes d'énergie utile, le projet, treize millions de tonnes (13 M t) de gaz à effet de serre par année, si je compare ça par exemple, bon, partons du spectre charbon, mazout, si je compare hydroélectricité, est-ce qu'on a possibilité d'avoir des informations pour pouvoir comparer les différents facteurs d'émission.

2860           Monsieur Van der Put, avez-vous cette information? Après, on pourra aller du côté du ministère du Développement durable.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2865

Monsieur le Président, nous n'avons pas cette information précise avec nous. Nous pourrions fournir cette information aussitôt que possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2870

On va aller néanmoins, je disais MDDEP, mais je pense que je vais réviser ma position, je vais m'adresser à monsieur Breton, du côté d'Environnement Canada.

2875

Bon, on voit sur le site Internet de votre ministère beaucoup d'informations concernant les gaz à effet de serre, est-ce qu'il y a moyen, de votre côté, d'avoir des facteurs d'émission comparatifs entre les différentes filières de production d'énergie.

**PAR M. LOUIS BRETON:**

2880

Malheureusement, j'ai pas l'information avec moi, mais effectivement, je vais faire la recherche nécessaire pour présenter, pour avoir cette information-là sous forme de tableau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885

Très bien.

Monsieur Rochon, vous voulez ajouter quelque chose?

**PAR M. YVES ROCHON:**

2890

On a un certain niveau d'information qui est tirée d'un travail de recherche universitaire, qui visait à positionner plusieurs sources d'énergie, où on voulait voir les facteurs d'émission pour faire de l'énergie hydroélectrique, la production d'électricité.

2895

Ce qu'on voit, au niveau du charbon, on parle de neuf cent quarante (940 g) à mille trois cent quarante grammes (1340 g) de CO<sub>2</sub> équivalent par kilowattheure; mazout, c'est six cent quatre-vingt-dix (690 g) à huit cent quatre-vingt-dix grammes (890 g) de CO<sub>2</sub> en équivalent; gaz naturel, c'est six cent cinquante (650 g) à sept cent soixante-dix (770 g). Donc c'est les trois (3) principaux utilisés.

2900

Après ça, on tombe dans l'hydroélectricité ou l'éolien, qui sont dans l'ordre du quatre (4) à dix-huit (18), pour l'hydroélectricité, et seize (16) à cent vingt (120) pour l'éolien.

2905

Donc c'est tiré d'un ouvrage de "Green House Gaz Emission", réservoirs environnement, ça a été écrit par Tremblay, Garneau, c'est la référence, en 2004.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourriez nous déposer le tableau?

2910

**PAR M. YVES ROCHON:**

Oui.

2915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Burcombe, vous voulez ajouter quelque chose?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

2920

Monsieur le Président, si vous me permettez, je crois que la question de madame porte sur comment visualiser une tonne (1 t) de CO<sub>2</sub>, et pour moi, la façon la plus simple de voir ça, c'est que la voiture moyenne, dans une année, émet à peu près cinq tonnes (5 t) de CO<sub>2</sub>; et le volume d'une tonne (1 t) de CO<sub>2</sub> est à peu près le volume d'une maison.

2925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, une sorte de comparaison, mais on sait aussi, un billet d'avion Paris-New-York pour un passager va émettre à peu près ça, une tonne (1 t) de CO<sub>2</sub>.

2930

Effectivement, si vous cherchez un ordre de grandeur, on peut voir aussi du côté domestique, Environnement Canada a le Défi une tonne (1 t), aussi, en tout cas avait le Défi une tonne (1 t), où on avait la consommation ou les émissions de CO<sub>2</sub> annuelles par ménage ou par personne.

2935

Alors si c'est ça que vous voulez avoir comme information, il y a différents exemples qu'on pourrait avoir du côté d'Environnement Canada, qu'ils pourraient nous déposer.

Ça vous va?

2940

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

Oui.

2945

Ma deuxième question, je voulais savoir, si j'ai une installation au gaz propane chez moi, et qu'advenant que j'aie l'opportunité de pouvoir utiliser le gaz naturel, est-ce que je peux utiliser les mêmes installations de base, je veux dire comme la tuyauterie par exemple; est-ce que c'est la même installation.

2950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va essayer du côté de monsieur Van der Put. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui est en mesure de nous donner des informations à ce sujet-là.

2955 Par exemple un barbecue au propane versus un barbecue au gaz naturel?

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

2960 Non, si j'ai au gaz, à la maison, une cuisinière ou un frigidaire, au gaz propane, et je voudrais mettre ça au gaz naturel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965 Est-ce que les mêmes équipements peuvent être utilisés.

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

Oui.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

2975 Je n'ai vraiment pas la connaissance par rapport à s'il y a une différence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980 Donc vous pensez pas qu'il y aurait personne? Parce que souvent, c'est des questions qui vont relever disons de distributeurs qui font affaire avec la clientèle.

2985 Pour nous renseigner, je sais pas à quel moment, mais pourriez-vous faire une vérification et donner une source d'information? Je pense que Gaz Métro a ce genre d'information là, mais c'est un peu votre compétiteur, en quelque sorte; je vous dis ça de mémoire, pour avoir déjà vu différentes publicités par Gaz Métro, qu'ils distribuent dans la région de Québec.

2990 Pourriez-vous faire une petite vérification?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, monsieur le Président, nous ferons une vérification.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

Ça vous va, madame?

3000

**PAR Mme HUGUETTE GUÉRETTE:**

Oui, merci beaucoup.

3005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur en arrière, vous auriez une référence à nous donner?

**PAR M. DENIS OUELLET:**

3010

Oui, j'ai déjà travaillé dans le gaz propane, et j'ai fait la conversion des équipements au gaz naturel au propane. Et puis la seule différence qu'il y a, c'est que c'est les mêmes instruments, sauf que les jets des orifices, les orifices sont plus gros pour le gaz naturel et la pression est pas la même.

3015

Mais quand c'est rendu dans la maison, c'est les mêmes connexions, c'est les mêmes appareils.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3020

Donc selon vous, ça demande des modifications mineures aux équipements?

**PAR M. DENIS OUELLET:**

3025

Mineures.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3030

Très bien.

Alors on peut considérer l'information comme valide. Je vous remercie.

---

**DAMIEN DUBÉ**

3035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Damien Dubé.

3040

Bonsoir monsieur.

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

3045

Bonsoir. Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonsoir. Je me présente, Damien Dubé, résident de Cacouna depuis toujours, c'est-à-dire cinquante (50) ans, maintenant vous savez mon âge.

3050

Je suis membre à titre personnel et représentant de l'Association internationale des débardeurs pour le Comité du oui à l'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna.

3055

Je suis aussi président de l'Association internationale des débardeurs oeuvrant au port de Gros-Cacouna, soit dit en passant une espèce en voie de disparition puisque dans les années quatre-vingt-dix, nous étions près de quatre-vingt-dix (90) travailleurs avec un total de cent vingt-cinq (125) navires; aujourd'hui nous sommes moins de quarante (40) avec quatorze (14) travailleurs réguliers oeuvrant dans les différents ports de la province et qui plus est, avec une diminution de navires au port, au grand plaisir de nombreux résidents de Cacouna.

3060

Nous fondons beaucoup d'espoir sur la venue du port méthanier pour inculquer un second souffle au port de Gros-Cacouna.

3065

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

3070

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous avons abordé des discussions avec Transports Canada qui est, bien sûr, le propriétaire du port de Gros-Cacouna, depuis l'annonce de notre projet, pour nous assurer que nos activités coexisteraient bien avec les leurs.

3075

Nous avons aussi participé à une étude de cohabitation qui a été rédigée récemment et remise à Transports Canada, regardant les différentes activités non seulement actuelles dans le

3080 port, mais futures, comme par exemple aussi le projet de cabotage, et nous pensons certainement que nous allons contribuer au développement futur du port, et nous allons être en mesure de coexister avec non seulement les activités actuelles, mais les activités futures qui sont prévues, et aller plus loin que simplement coexister mais amener un apport, justement, au développement du port.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Oui, monsieur Dubé.

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

3090 Ma deuxième question! Comme vous le savez, je viens de vous le dire, je travaille au port de Gros-Cacouna.

3095 Dans l'éventualité d'un incident qui se produirait sur votre site, que ce soit sur le terminal méthanier ou sur le port méthanier, nous sommes situés à l'intérieur de votre périmètre de huit cents mètres (800 m), comme on a vu sur l'acétate numéro 66.

Que prévoit votre plan de sécurité ou d'urgence pour les débardeurs de Gros-Cacouna.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3100 Monsieur Van der Put.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3105 Je vais passer la parole à monsieur Lussier, qui va traiter du plan de mesures d'urgence.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3110 Comme j'ai mentionné un peu plus de bonne heure cet après-midi, le comité mixte va tenir compte de tous les acteurs principaux dans l'arrondissement ou dans le secteur où est le port méthanier, et c'est dans notre intérêt et celui du port de cohabiter en bons voisins.

3115 Donc pour sûr, ce que l'on veut proposer, c'est que les autorités du port fassent partie aussi du CMMI, pour qu'on puisse travailler ensemble et justement bien, entre voisins, bien avoir un synchronisme lorsqu'il y aurait une urgence au port méthanier, ce qu'on ne veut pas, de plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3120 Dans cette optique-là, on voit qu'il y a seulement une voie d'accès, actuellement, pour le port. Dans le cas des travailleurs, par exemple, est-ce que ça peut aller, comme mesures envisagées, ce serait de donner un abri?

3125 Parce qu'on semble, bon, lorsqu'on a des discussions, on voit que c'est le rayonnement thermique qui semble être le principal risque, et on parle souvent de quelques secondes, surtout qu'on voit l'importance dans vos schémas du rayonnement thermique qui pourrait être issu des réservoirs, les travailleurs devraient quitter à ce moment-là en s'en allant vers la route, mais ils resteraient exposés, du côté gauche, à une fuite de réservoir.

3130 Est-ce que c'est envisagé, pour les travailleurs, de pouvoir s'abriter dans un lieu, pendant le temps que l'incendie se passe? Ça peut être des mesures, ça, qui sont envisagées?

Monsieur Lussier.

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3135 Ce serait peut-être une mesure à envisager, mais compte tenu de la situation, il faut l'évaluer à sa juste mesure.

3140 Ce travail-là a pas été fait encore, et c'est à l'intérieur justement du groupe, du CMMI, avec tous les acteurs principaux, qu'on va pouvoir confirmer les risques et voir les meilleures méthodes pour protéger les travailleurs au port, pour assurer leur sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3145 Parce que ça nous amène, effectivement, au plan de mesures d'urgence.

Est-ce que le plan de mesures d'urgence est utile pour les travailleurs du port, c'est-à-dire pour leur sauvegarde, est-ce que les mesures peuvent être mises en place pour garantir raisonnablement la sécurité des travailleurs qui sont sur le port?

3150 Et c'est là qu'on peut voir, des fois, l'efficacité d'un plan de mesures d'urgence, disons les délais de déclenchement, et à ce moment-là, non seulement le délai de déclenchement du plan de mesures, mais est-ce que le plan de mesures est en mesure d'assurer une sécurité aux travailleurs, autrement dit de les maintenir vivants.

3155 Je dirigerais à cet effet-là, aussi, une question complémentaire, nous avons madame Migneault, du côté du ministère de la Sécurité publique, est-ce que vous pourriez nous dire, par exemple la sécurité des travailleurs en cas de déclenchement du plan de mesures d'urgence, dans quel ordre de priorité ça peut être vu à l'intérieur d'un plan de mesures d'urgence.

**PAR Mme DIANE MIGNEAULT:**

3160

Bien, je voudrais revenir sur les principes d'un comité mixte municipalité-industrie, où l'ensemble des personnes interpellées par les conséquences d'un risque sont appelées à déterminer ensemble, justement, les mesures à prendre.

3165

Je peux pas dire que les travailleurs sont moins importants que la population ou que ce soit, je pense que ça va être à l'intérieur du comité qu'on pourra voir les conséquences des risques, et prendre les mesures les plus appropriées.

3170

Et dans ce comité-là, il y a des représentants des citoyens, également, alors on fonde beaucoup d'espoir sur cette dynamique-là, qui est à géométrie variable, dépendant des risques sur le territoire et tout ça.

Est-ce que ça répond à votre question, vous voulez que je développe davantage?

3175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, partiellement, dans le sens que ma compréhension d'un plan de mesures d'urgence, le but, l'objectif d'un plan de mesures d'urgence, c'est de prévenir des mortalités, des fatalités.

3180

**PAR Mme DIANE MIGNEAULT:**

Il y a pas juste ça, c'est n'importe quel effet sur les humains et sur les biens.

3185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va s'attacher peut-être plus à des humains.

**PAR Mme DIANE MIGNEAULT:**

3190

N'importe quelle conséquence sur les personnes et les biens, qui sont à évaluer à l'intérieur d'un plan de mesures d'urgence.

3195

Là, on parle d'opérations, alors c'est un volet à être examiné. Mais il y a différents volets, aussi, comme ce matin, on parlait de l'arrivée des travailleurs, de la santé par exemple sur le site, ou encore de l'incendie.

3200

C'est tout des aspects à évaluer et qui vont prendre forme dans un plan de mesures d'urgence, à partir d'une relecture avec l'ensemble des intervenants des risques qui ont été identifiés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3205 Par exemple, dans le cas d'un plan de mesures d'urgence qui s'active tout d'un coup, qui juge, par exemple on a vu, le promoteur a évalué cent trente-trois (133) scénarios, on a affaire à différentes possibilités, qui est en mesure, du côté des services d'urgence qui accourent sur le site, qui est capable de reconnaître à quel scénario on a affaire? Parce que dépendamment du scénario, c'est pas la même gravité.

3210 Qui est en mesure de juger, dans un plan de mesures d'urgence, est-ce que c'est la municipalité, est-ce que c'est le ministère qui prend la décision d'envoyer disons une équipe de secours, est-ce qu'il faut savoir à quel scénario on a affaire avant d'envoyer les gens?

**PAR Mme DIANE MIGNEAULT:**

3215 Alors je pense, je vais m'avancer peut-être un peu, mais je pense que dépendant des différents risques qui vont être retenus aussi à l'intérieur du comité mixte, il y aura des procédures particulières pour chacun des risques, pour éviter qu'il y ait des conséquences.

3220 Et à ce moment-là, il y a différentes méthodes, comme par exemple des scénarios minute par minute, qui stipulent quelles actions poser, qui devraient être posées pour appeler les mesures d'urgence, appeler la municipalité, mettre en place telle mesure, peser sur tel piton.

3225 Tu sais, c'est à développer, ces façons de faire là, dépendant des risques retenus justement par les membres, les différents membres du comité, et des priorités qu'ils auront données également aux conséquences des risques.

Est-ce que ça convient?

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, ça va.

Je dirigerais aussi la question, dans la même veine, à la municipalité.

3235 Bon par exemple, revenons au cas des travailleurs, j'ai compris dans les lectures de l'étude d'impact, si je me trompe pas, il y avait des discussions ou il y aurait des discussions entre la municipalité et Énergie Cacouna pour établir les besoins notamment en protection incendie.

3240 C'est quoi le rôle de la municipalité, à ce moment-là, aux installations portuaires?



**PAR M. JACQUES MICHAUD:**

3245 Le rôle de la municipalité s'inscrit toujours dans le CMMI, et au niveau de la municipalité, à l'heure actuelle, avec Transports Canada, il faut que Transports Canada soit partie intégrante, et à chaque année, avec Transports Canada, on se réunit.

3250 La partie du port qui appartient à Transports Canada, je pense que c'est eux qui sont les mieux habilités à évaluer les risques, ainsi de suite. Pour ce qui est de Énergie Cacouna, ça va être eux, mais en coordination avec nous autres.

3255 Nous, on peut fournir les services d'urgence incendie, les pompiers, les policiers, les ambulances, ainsi de suite, et je pense que tout ça fait partie d'un plan d'ensemble qu'on est à élaborer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3260 Donc si je comprends bien, votre municipalité, Cacouna, ça a combien de citoyens, actuellement?

**PAR M. JACQUES MICHAUD:**

3265 Dix-huit cents (1800), dix-huit cent cinquante (1850).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et le service de couverture du risque incendie est assumé comment?

3270 **PAR M. JACQUES MICHAUD:**

Est assuré par la municipalité.

3275 Par contre, le service incendie, au niveau de la MRC de Rivière-du-Loup, fait partie d'un ensemble intégré, où en cas d'urgence, on a tous les corps incendie des autres municipalités qui interviennent, y compris celui de Rivière-du-Loup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3280 Donc le gros des effectifs est à Rivière-du-Loup, on a des pompiers permanents à Rivière-du-Loup ou c'est des pompiers volontaires?

**PAR M. JACQUES MICHAUD:**

3285 Il y a une partie qui sont des pompiers permanents, l'autre partie c'est des pompiers volontaires. Chez nous, c'est des pompiers volontaires. Mais je pense qu'au niveau des mesures d'urgence et ainsi de suite, on n'a pas nécessairement de problème là.

3290 Par contre, c'est sûr que la venue d'Énergie Cacouna, on fait pas la même affaire de risques, par exemple incendie de domicile ou ainsi de suite, c'est beaucoup plus complexe. Et c'est pour ça que c'est important d'avoir un CMMI, là.

3295 Par exemple, un incendie sur un bateau, on a des réunions chaque année avec Transports Canada, c'est pas les mêmes règles qui s'appliquent sur la terre, là. Alors je pense qu'avec un CMMI qui sera bien formé, avec le ministère de la Sécurité civile, on sera en mesure de répondre aux problématiques ou aux problèmes auxquels on aura à faire face.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300 Et si je comprends bien, s'il y a une couverture additionnelle au niveau de l'incendie, mettons que ça entraîne des coûts additionnels pour la municipalité, ces coûts seraient assumés sous forme de taxes ou seraient directement par le promoteur?

**PAR M. JACQUES MICHAUD:**

3305 Ces coûts sont assumés sous forme de taxes, lesquelles taxes ont été convenues avec le promoteur, sur une période de quarante (40) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

3310 Justement, je voulais valider ça avec vous parce qu'on a cru comprendre, en lisant les documents de l'étude d'impact, qu'il y avait des taxes, dont vous nous avez parlé hier soir dans la présentation, et à un autre endroit, vous avez dit, s'il y a des frais supplémentaires reliés à la formation pour la protection incendie, etc., le promoteur assumerait cet excédent de coûts.

3315 Est-ce que vous pouvez confirmer notre interprétation?

**PAR M. CARL LUSSIER:**

3320 Oui, absolument.

3325 Premièrement, le premier point que je voulais faire, c'est qu'Énergie Cacouna veut être autonome dans toute urgence sur son territoire. Nous allons avoir besoin, aussi, du Service des incendies de Cacouna pour aider au refroidissement de pièces d'équipement, pour éviter qu'il y ait un dommage associé à la chaleur.

Mais le plus important, c'est la formation du personnel chez nous et aussi des premiers répondants, autant du domaine des pompiers de Cacouna que les policiers, les ambulanciers.

3330 Donc s'il y a exigence de payer du temps supplémentaire ou de faire venir des spécialistes dans un domaine très précis, Énergie Cacouna va couvrir les frais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3335 Et toujours dans la même veine, qui serait le coordonnateur, dans le cas d'une urgence?

Donc vous avez les Services incendie disons de Rivière-du-Loup et de Cacouna, mais qui est capable de déterminer, nous avons affaire à tel scénario, est-ce que ce serait de votre responsabilité d'informer les services de secours?

3340 **PAR M. CARL LUSSIER:**

Ce que je vais vous partager, c'est l'expérience pour la raffinerie de Petro-Canada à Montréal, et ça va être similaire avec Énergie Cacouna, dans les grandes lignes ou en autant que nos acteurs puissent bien s'enligner.

3345 C'est qu'à Montréal, lorsqu'on a une possibilité d'incendie, un déversement ou un incendie, l'opérateur sur les unités de production de pétrole va automatiquement, par radio, activer une alarme qui génère un appel à notre salle de bouilloires, et un préposé, à ce moment-là, appelle automatiquement le Service des incendies de Montréal.

3350 Nous avons besoin de toutes les ressources possibles, peu importe l'ampleur de l'incident qui est prévu.

3355 Et c'est une entente qu'on a établie avec le Service de prévention des incendies de Montréal; ils se présentent sur les lieux, ils arrêtent à notre barrière, ils sont connaissants de notre problématique et de nos installations, leur capitaine rentre sur notre site, constate avec nous l'incident, et si on est en train de combattre un incendie, il est pas éteint à ce moment-là, on décide de l'utilisation avec eux de leurs équipements.

3360 Et le plus grand pourcentage du temps, c'est pour du refroidissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365 Très bien, je vous remercie.

Monsieur Dubé, ça vous va?

**PAR M. DAMIEN DUBÉ:**

3370 Parfait, merci.

**PAR M. JACQUES MICHAUD:**

3375 J'aimerais peut-être, monsieur le Président, si vous me le permettez, rajouter ou confirmer

3380 Avec Énergie Cacouna, depuis le tout début, il a été mis sur la table, on était très au courant que le premier service, le premier service de base est donné par eux. Ils ont leurs propres équipements pour éteindre de façon immédiate, en cas d'urgence, le feu, et on vient en renfort après.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385 Très bien, je vous remercie.

---

**GASTON HERVIEUX**

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant appeler monsieur Gaston Hervieux.

3395 Bonsoir monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3400 Bonsoir. J'aimerais, si on peut appeler ça une correction, vous avez invoqué, monsieur le Président, une donnée qui provenait de l'étude, c'est-à-dire le rapport d'enquête et d'audience publique du projet terminal méthanier à Gros-Cacouna de 1981, qui a été produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je vous renvoie à la page 38-39, alors ça concerne les distances à respecter concernant les dangers.

3405 Ici, on peut lire, à la page 38, deuxième colonne, avant-dernier paragraphe:

3410 "Le promoteur affirme que dans les pires conditions météorologiques, c'est-à-dire lorsque les conditions atmosphériques sont très stables, vent léger, turbulence relativement faible, ordinairement le soir, le nuage de vapeur, s'il ne s'enflamme pas auparavant, pourra s'étendre jusqu'à huit kilomètres (8 km) du lieu de déversement avant qu'il ne soit dispersé au point où il n'y a plus de risque d'inflammabilité."

Ça, ça a été produit par Environnement Canada, qui a également indiqué:

3415 "Des modèles mathématiques de dispersion, tels que ceux utilisés par le requérant, ont une précision limitée. Plusieurs études de validation montrent qu'il existe en général un facteur 2 entre les valeurs prévues et celles observées, c'est-à-dire que les valeurs observées peuvent être le double ou la moitié des valeurs calculées. Par exemple un facteur de sécurité de 2 prolongerait le rayon de danger estimé par le requérant jusqu'à Rivière-du-Loup. Mémoire d'Environnement Canada, page 6."

3420 Le promoteur, à la page 39, premier paragraphe:

3425 "Le promoteur mentionna qu'il avait tenu compte des pires situations pouvant se produire dans les calculs l'ayant conduit à une zone maximale de danger de huit kilomètres (8 km). De plus, après l'audience, il a soumis ses commentaires détaillés à ce sujet. Il affirme que le rayon de danger maximum, selon les divers modèles, varie entre trois point sept kilomètres (3,7 km) et un maximum de cinq point huit kilomètres (5,8 km)."

Dernier paragraphe:

3430 "En réalité, l'instabilité des caractéristiques du vent causera une fragmentation du nuage et des poches de vapeur inflammables pourront être poussées au-delà des distances de dérive calculées sur la base d'une concentration moyenne. C'est pourquoi le requérant a adopté une concentration moyenne de trois virgule trois pour cent (3,3 %) de gaz dans l'air plutôt que celle de la limite inférieure de "flammabilité"."

3435 Entre parenthèses, cinq pour cent (5 %) de méthane dans l'air, fermer la parenthèse.

3440 "Pour estimer l'extension de la zone de danger, nous considérons que notre méthode de calcul compense adéquatement l'effet de la variabilité des caractéristiques du vent sur la distance de dérive du nuage inflammable. Commentaires détaillés du requérant sur les annexes 3 et 4 des questions et commentaires préparées par Environnement Canada."

Ça, c'était le premier point.

3445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question, s'il vous plaît.

3450 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'était une précision. C'est, disons, un genre de correction, parce que vous aviez mentionné tout à l'heure, en référant à ce document-là, cinq point huit kilomètres (5,8 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455

Qui était la vision du promoteur. Madame avait parlé du huit (8 km), aussi, mais je voulais faire parler le promoteur, puisque c'était l'affirmation du promoteur à l'époque, en 81.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3460

Alors on pourrait appeler ça une précision, si c'est pas une correction, d'accord.

3465

Ici, j'aurais une autre, si on peut appeler ça une précision ou une correction, ce serait à vous à en décider, le promoteur déclare réduire les gaz à effet de serre en substituant le gaz naturel au charbon, à d'autres produits pétroliers, alors qu'il est lui-même producteur de gaz à effet de serre.

3470

Un exemple, je renvoie à la question QC-003, la page 2 de 4. Ça vient des études d'impact et des questions-réponses soit du gouvernement fédéral ou provincial.

3475

Ils nous montrent un tableau dans lequel ils mettent des graphiques concernant la différence entre le gaz naturel et les produits de nature pétroliers, pour expliquer ce que je viens de vous dire.

3480

Bon, la précision ou la correction, c'est que si par exemple, on prend le gaz naturel et on réussit, si on prend cette feuille-là, on dit qu'on rentre le gaz naturel dans ce secteur-là qui est les produits pétroliers, du charbon, qui a cent pour cent (100 %) de cette superficie-là, alors avec le gaz naturel, on pourrait dire, une hypothèse, c'est de la spéculation, qu'on réduit de soixante pour cent (60 %) l'émanation des gaz à effet de serre produite par le charbon et d'autres produits pétroliers.

3485

Alors c'est sûr que là, ça paraît être un avantage d'avoir le gaz naturel mais la précision ou la correction, c'est que si on veut développer, comme on le prétend, l'utilisation du gaz naturel au Québec, alors compte tenu qu'on est déjà un producteur de gaz à effet de serre, combien de temps ça prendra pour dépasser le taux de réduction qu'on avait anticipé pour justifier notre venue, la venue du promoteur, et on englobera, mettons dans dix (10) ans, combien de fois le volume de réduction initial des gaz à effet de serre produits par le charbon et les produits pétroliers, on les englobera combien de fois par la production de gaz à effet de serre produite par le gaz naturel.

3490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3495

Mais quand même, ça soulève une question qu'on pourrait envoyer au MDDEP, très précisément, dans le sens qu'on a vu des engagements du gouvernement du Québec, dernièrement, qui ont été émis à l'effet de dire qu'on voulait développer un plan de réduction globale des gaz à effet de serre au Québec.

Monsieur Rochon, qu'est-ce que vous pouvez nous dire, un, sur le plan, et deux, sur l'adéquation, comment on arrime un (1) projet ou deux (2) projets de terminal méthanier au Québec avec le Plan québécois de réduction des émissions de GES.

3500

**PAR M. YVES ROCHON:**

On peut pas, actuellement, discuter d'un arrimage ou comment on peut arrimer le plan, parce que le plan est actuellement en développement.

3505

Ce qu'il faut comprendre, une des pièces maîtresses pour articuler ce plan-là, c'était d'avoir la Stratégie énergétique, c'est une pièce maîtresse, c'est arrivé, tout le monde le sait, la semaine passée, elle a été rendue publique.

3510

Donc à partir de ça, les gens du Bureau sur les changements climatiques, qui s'occupent de développer le plan d'action sur les changements climatiques, vont travailler à définir des façons de faire ou proposer des politiques pour diminuer les gaz à effet de serre.

3515

Mais j'ai pas plus d'information, actuellement, parce que tout ça se fait avec des négociations, il y a quatorze (14) ministères qui travaillent là-dessus, dans des comités, et je donnerais une information qui serait peut-être erronée dans deux (2) semaines. Ils sont en plein travail, actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3520

Je vais aussi diriger la question du côté d'Environnement Canada. À ce stade-ci, on sait qu'il y a eu des déclarations, des modifications, des intentions gouvernementales relativement à la lutte aux changements climatiques, du côté d'Environnement Canada, qu'est-ce que vous pouvez nous dire, quelle est l'adéquation du projet avec les nouvelles politiques environnementales.

3525

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Premièrement, si on parle au niveau du projet, lors de l'examen qu'Environnement Canada a fait, nous, on s'est limité à la portée du projet. Hier, vous avez rappelé justement que la portée du projet comportait la jetée et les réservoirs, donc nous, notre analyse au niveau des changements climatiques s'est limitée à la portée du projet. Et à ce moment-là, nos experts avaient pas signifié d'éléments importants.

3530

3535

L'autre volet, et celui-là est maintenant très politique, et c'est pas à mon niveau que je peux répondre, depuis janvier, on a un nouveau gouvernement canadien au Canada, et la seule chose qu'on sait, c'est qu'il y a une nouvelle stratégie en élaboration, mais que présentement, c'est au niveau politique et je suis dans l'incapacité de répondre sur ce volet-là.

3540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc une nouvelle politique s'en vient.

3545 Mais du côté de votre premier élément de réponse, par exemple je retenais le chiffre de cent trente mille tonnes par année (130 000 t) lié aux activités du projet, vous, c'est ce cent trente mille tonnes (130 000 t) du terminal que vous avez considéré?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

3550 Exactement. Et puis pour nous, le terminal n'est pas considéré comme un grand émetteur; donc c'est pour ça qu'à l'heure actuelle, nous, on le considère pas, à l'heure actuelle, comme étant un élément important.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3555

Mais un grand émetteur, c'est qui, c'est une compagnie ou une usine?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

3560 Généralement, c'est les usines, c'est ceux qui produisent de façon massive les gaz à effet de serre. On pourrait parler d'une centrale combinée, producteur d'énergie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3565

Donc c'est pas une compagnie, c'est une série d'installations industrielles; c'est ça?

**PAR M. LOUIS BRETON:**

Exactement.

3570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux.

3575

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, c'est ça, voulez-vous préciser de quel document – non, c'est pas une question que je pose mais c'est juste pour compléter – quel document vous référez, qui a été déposé dernièrement, monsieur Rochon, je crois?

3580



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rochon.

3585 **PAR M. YVES ROCHON:**

Je parlais de la Stratégie énergétique. Parce que pour pouvoir baser le plan d'action sur les changements climatiques, la première pièce, c'était ça. Et après ça, effectivement, il y a des négociations avec le niveau fédéral, parce qu'il y a une stratégie sur le plan fédéral aussi qui va avoir des répercussions au niveau provincial.

3590

Donc actuellement, il y a toute une ébullition de travail qui se fait, donc c'est difficile. Et c'est sûr que les projets qui sont actuellement sur la table font partie aussi des composantes auxquelles le Bureau des changements climatiques doit faire face, parce que ça fait partie de l'ensemble des données.

3595

Mais j'ai pas plus d'articulation, actuellement, au niveau d'un plan.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3600

Vous pouvez pas nous dire si les documents ou les réponses à ces questionnements-là vont être déposés avant que le BAPE puisse produire son rapport?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

C'est les orientations gouvernementales pour la lutte aux changements climatiques.

**PAR M. YVES ROCHON:**

3610

Non, on m'a dit un horizon de 2006, mais j'ai pas de précision là-dessus plus que ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3615

Donc ça pourrait être déposé à l'été, ça pourrait être déposé à l'automne.

**PAR M. YVES ROCHON:**

C'est ça.

3620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3625

La deuxième question, je vas essayer de vous donner la chance d'avoir des réponses à des questions qu'on est en droit de se poser, alors ça concerne ma deuxième question.

3630

Sur le plan juridique, le gouvernement du Québec peut être poursuivi comme un citoyen. Le mandat du ministre de l'Environnement du Québec exclut le gazoduc dans ce cas-ci et les projets qui s'y rattachent, du moins il en exclut les études, dont les projets de cogénération, etc.

3635

Le BAPE a les pouvoirs des commissions d'enquête, il a le pouvoir des juges siégeant à la Cour supérieure du Québec, il a certainement une indépendance judiciaire en quelque part. On a la notion d'environnement qui englobe la notion de globalité des projets à évaluer.

3640

Le BAPE, s'il n'a pas eu de mandat pour évaluer les équipements reliés au gazoduc et le gazoduc lui-même, qui doit desservir le port méthanier d'Énergie Cacouna, compte tenu des préoccupations du public, nous demandons au BAPE, pour le respect des citoyens, de faire ajouter au plan global – j'ai oublié quelque chose, j'avais une précision, je reviendrai, quand je parle du plan global, c'est un plan sur papier – au plan global du projet de port méthanier, une ligne de gazoduc approximative et des possibilités de raccordement en se basant sur des projets similaires qui existent ailleurs, afin de permettre aux citoyens d'analyser – dans les circonstances, c'est exceptionnel – l'ensemble du projet relié à un terminal méthanier, nonobstant que le projet de gazoduc fasse partie d'un autre projet d'évaluation qui, d'ailleurs, obligera à nouveau à questionner Énergie Cacouna, qui nous placera peut-être, par stratégie politique, devant un fait accompli.

3645

3650

En somme, ce qu'on demande au BAPE, c'est en vertu de tous ses pouvoirs, en vertu du mandat, c'est de faire la démarche d'expertise pour sortir tout ce qui a rapport à un gazoduc, les possibilités d'aménagement autour de ces gazoducs-là, de prendre les chiffres qui sont à la base de ce projet-là, à savoir qu'est-ce qui va rentrer dans le terminal, qu'est-ce qui va être distribué dans ces gazoducs-là, peu importe où il va être, et de voir c'est quoi les possibilités que ce soit utilisé, et d'évaluer approximativement c'est quoi les volumes de gaz à effet de serre qui vont être produits au Québec.

3655

3660

Et si on repasse à la première question, là où on demandait clairement, c'est-à-dire en termes de correction, de préciser que tôt ou tard, on va englober notre volume initial de réduction de gaz à effet de serre, réduction soit à partir des centrales au charbon, de d'autres utilisations de produits pétroliers.

3665

En somme, c'est de pouvoir faire ces calculs-là pour être capable de préciser s'il y a lieu à avantage dans le cadre du développement durable et aussi de l'accord de Kyoto, si on a intérêt à aller dans cette direction-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670 Je crois que ça ne pose aucun problème de poser des questions. À ce stade-ci, ce qu'on ne sait pas, c'est les impacts du gazoduc; on le les connaît pas parce qu'on connaît pas son tracé.

Quels sont les impacts de l'utilisation du gaz naturel, ça ne pose pas de problème.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3675 On comprend très bien, mais il existe d'autres ports méthaniers dans le monde, alors on peut savoir, à partir des chiffres qui sont amenés à la source, si on connaît notre volume d'alimentation en gaz naturel et les périodes, on peut imaginer le gazoduc.

3680 On vous demande pas d'évaluer où c'est qu'il va passer et puis quels impacts qu'il va avoir sur les autoroutes, ou sur les gens ou etc.

3685 On dit, simulons-en un sur papier, et on va simuler aussi les possibilités de connexion, qu'est-ce qu'on peut connecter là-dessus et dire, qu'est-ce que ça produit en termes de gaz à effet de serre, c'est quoi les inconvénients.

Et ça, le BAPE peut faire une démarche d'expertise et amener ça aux citoyens, dans les meilleurs délais, à partir de d'autres sources d'information.

3690 Et à partir de ça, on pourra questionner pour préparer nos mémoires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695 Mais ce sont des questions qui sont disponibles déjà, c'est recevable comme question, on a qu'à les poser; on comprend ça, il y a aucune restriction concernant – déjà, bon, il y a des estimés qui ont été donnés, on parle de treize millions de tonnes (13 M t), dans cet ordre de grandeur là, par année. Suite à ça...

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3700 Je suis d'accord avec vous dans ce sens-là, c'est bien parti.

3705 Sauf que moi, ce que j'avais demandé dans ma demande d'audience publique, dans les précisions – je fais juste répéter, c'est pas des questions – j'avais demandé d'abord un plan global.

Au lieu de se croire dans une réunion d'association touristique, on aimerait avoir une photo avec le plan global détaillé, les bassins de retenue, tous les équipements qui vont être là, et de voir aussi, dans ce plan-là, qu'est-ce qu'il va y avoir comme instruments, équipements.

3710

Et ayant lu l'étude d'impact, il y a beaucoup d'équipements qui sont pas mentionnés, à savoir qu'on les réfère à l'ingénierie détaillée. Donc ça sous-entend qu'on connaîtra pas non plus les utilisations, et qu'est-ce qui rentre en ligne de compte, les produits ou les substances dangereuses. On a des doutes, on sait pas exactement tout ce qui va se passer là.

3715

Alors nous, on aimerait ça avoir une carte qui montre le projet global. Je pense que c'est la première chose, pour situer les gens, quand les experts ou le promoteur vont se prononcer, qu'on voit le projet dans tous ses détails.

3720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que le promoteur a des grands schémas. Bien entendu, il n'a pas fait les plans et devis...

3725

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Un croquis, ne serait-ce que nous montrer – mais il y a déjà des choses, mais c'est jamais complet; à aucun endroit on voit quelque chose de complet.

3730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a des grandes pièces d'équipements, mais s'il y a un peu plus de détails que vous voulez avoir, on peut le demander.

3735

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Dans la réalité, effectivement, si on passe en avion, on va avoir un projet complet. Alors j'imagine qu'on est capable d'avoir un croquis d'un projet complet, qui pourrait être affiché là. Que les gens, quand on parle de quelque chose, ils sachent de quoi on parle, que vous puissiez le montrer.

3740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut diriger la question à monsieur Van der Put.

3745

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Et puis en voyant toujours dans la globalité du projet.

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut diriger la question à monsieur Van der Put. Au point de vue détails des composantes du projet, bon, on a des croquis à une échelle assez grande, est-ce que vous avez des vues plus détaillées des éléments de votre projet, donc terminal et le quai.

3755

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Dans l'ensemble du chapitre 2 de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'Énergie Cacouna, il y a les détails reliés à l'ingénierie préliminaire qui a été réalisée pour permettre une évaluation des impacts du terminal méthanier.

3760

Comme j'avais indiqué, de l'ingénierie plus avancée est en cours actuellement et sera terminée à peu près au même temps qu'un décret pourrait être émis pour le projet, pour qu'on puisse avancer avec la construction.

3765

Alors pour le moment, l'information qui est disponible se trouve dans l'ensemble du chapitre 2 de l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3770

Monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3775

Alors je reviens avec ma question. Ça c'est une chose, mais aussi, on pourrait soulever le point que c'est curieux que vous arriviez avec un plan détaillé sans doute après que le processus de consultation publique va être réalisé.

3780

Mais dans ce que je demande maintenant, ce que je demandais d'abord, c'était un plan le plus détaillé possible, complet, en une seule page, qu'on voit tout, et puis qu'on affiche ici, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à la question de monsieur Hervieux, est-ce qu'il y a des croquis plus détaillés qui existent à ce stade-ci, monsieur Van der Put?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3790

Je vais passer la question justement au directeur des services techniques pour Énergie Cacouna, monsieur Wolfgang Neuhoff, pour préciser ce qui serait disponible à part de ce qui a déjà été déposé dans l'ensemble de notre étude d'impact.

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3795 Il y a évidemment des plans un peu plus détaillés, comme on a montré dans notre étude.

Comme monsieur Van der Put a dit, on est en train de travailler les dessins, on a recommencé à regarder nos dessins avec une compagnie d'ingénierie qui a commencé là-dessus le 1<sup>er</sup> avril cette année.

3800

Et puis qu'est-ce qu'on a dans le moment, c'est dans une étape à compléter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805 Donc au meilleur de votre connaissance, vous avez pas, à ce moment-ci, des documents, des schémas, des plans plus détaillés, c'est ce qu'on doit comprendre; c'est en préparation mais c'est pas encore existant?

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3810

On peut regarder des affaires, comme j'ai dit, un peu plus détaillées, qu'on a utilisées pendant le temps qu'on a déposé notre étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3815

Pouvez-vous regarder ce que vous avez sous la main, des fois s'il y a moyen de donner une figure un peu plus grande qu'un format huit et demi-onze (8 ½ X 11), ce serait possible de vérifier cette information-là?

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3820

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3825

Monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3830 En somme, c'est toujours la question, là il parle du détail, il réfère à l'ingénierie détaillée pour plusieurs équipements qui ont pas été évalués ou discutés ou montrés.

Ils ont plusieurs plans, mais il y a jamais un plan, ce que j'ai vu, qui montre l'ensemble du projet dans son détail, mais sans nécessairement exiger qu'il y ait tous ces équipements-là, parce que je sais que ça va arriver après la période d'information.

3835

Mais au minimum, qu'on ait un plan d'ensemble de ce que vous avez déjà montré dans vos études, et qu'on voit le projet global, avec tous les emplacements et le détail de ces équipements-là.

3840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ils vont vérifier et on pourra voir demain, on pourra revenir demain après-midi, en début d'après-midi à savoir qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information.

3845 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous vous reviendrons avec ça, oui.

3850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va, monsieur Hervieux, sur ce point-là?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3855 Ça va.

Autre chose que je voulais vous demander, c'est toujours en rapport à ma demande d'audience publique, j'avais demandé de rendre disponible la liste complète de toutes les substances, produits à utiliser dans le projet de port méthanier en exploitation, leurs description, utilisation, quantité, rejet, volume de rejet, et s'il y a des effets de synergie; la disposition finale, s'il y a lieu à traitement ou autrement. Ça, j'avais demandé ça.

3860

Alors est-ce que le BAPE pourrait donner suite à ça?

3865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, monsieur Van der Put, qu'est-ce que vous avez comme renseignements. On a vu dans l'étude d'impact, à certains endroits, de l'hydroxyde de sodium, du diesel, quelques autres produits chimiques mentionnés comme inhibiteurs de corrosion.

3870

Bon, est-ce que vous pouvez nous donner des détails, qu'est-ce que vous avez à ce stade-ci sur les matières dangereuses.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

3875

Je vais encore passer la parole à monsieur Neuhoff, pour donner cette indication.

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3880 Comme j'ai dit tantôt, il y a plus d'informations plus détaillées, mais encore, on est en train de vérifier ça. Qu'est-ce qu'on a déterminé au début, c'était vraiment préliminaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3885 Cependant, la liste qu'on a des matières dangereuses, est-ce que c'est une liste qui est complète?

3890 Bien entendu, on parle pas de contenants de cinq cents millilitres (500 ml), mais bon, des inhibiteurs de corrosion, ça peut être en baril de deux cent cinq litres (205 l), est-ce que ça représente une grande quantité de barils qui seraient entreposés, par exemple?

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3895 On va regarder les informations. On a, dans nos records, et on peut vous donner plus des informations là-dessus plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3900 Donc vous ne connaissez pas encore les quantités exactes, c'est ça que je dois comprendre?

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3905 On connaît des quantités nécessaires pour déterminer les impacts, puis on est en train de regarder les quantités, vérifier les quantités pour exactement vérifier nos données.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3910 OK. Donc il serait possible, à ce stade-ci, d'avoir une liste préliminaire, on avait la liste des produits, et les quantités approximatives, on pourrait avoir ça?

**PAR M. WOLFGANG NEUHOFF:**

3915 Certainement, c'est possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À votre connaissance, à ce stade-ci.

3920 Monsieur Hervieux.



**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3925 Et les substances. En fin de compte, c'est une liste préliminaire de l'ensemble des produits, et tout ce qu'on vous demande, c'est d'essayer de répondre, dans le meilleur du possible, dans l'immédiat, à la question à la demande qui était posée.

À partir de ce qu'il y a déjà dans les dossiers, on s'est rendu compte qu'i y a beaucoup d'éléments, mais répartis à différents endroits.

3930 Parce qu'aussi, il faut signaler, c'est important, pourquoi c'est comme ça, c'est que l'étude d'impact, elle a un volume X et il y a à peu près trois mille (3000) pages de questions et réponses qui viennent du fédéral ou du provincial, qui se rajoutent à l'étude d'impact.

3935 Alors on peut se questionner sur la directive et comment ça se fait, c'est démontré présentement ce soir, à l'heure actuelle, à la minute même, que le projet a été envoyé au public avant même qu'il soit prêt.

Alors comment ça se fait que les gouvernements ont évalué, et comment ça se fait que la directive a permis que...

3940

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut adresser la question à monsieur Rochon.

3945

**PAR M. YVES ROCHON:**

3950 Bien, effectivement, on a posé des questions, de notre côté on en a posé tout près de trois cents (300) questions, parce que la façon que ça fonctionne, c'est qu'on reçoit l'étude d'impact du promoteur, on a à peu près une vingtaine de spécialistes qu'on consulte, qui sont dans les différents organismes à l'interne chez nous ou à d'autres ministères, et on collige des questions de tous ces spécialistes-là, on les transfère au promoteur.

3955 Et habituellement, il est de pratique dans la procédure, même si c'est pas formellement dit dans la loi, mais il est mentionné que le ministre reçoit l'étude d'impact et à ce moment-là, on s'assure que ce qu'on appelle, on dit, que l'étude d'impact est recevable.

On a posé ces questions-là en mentionnant au promoteur de bien répondre à ces questions-là, afin de nous permettre de rendre l'étude d'impact publique. Donc le promoteur a répondu à ces questions-là.

3960

Suite à ça, on a eu une deuxième série de questions qui ont été posées au promoteur, parce qu'on n'était pas satisfait de certaines réponses, notamment au niveau de l'analyse de risque, on a eu des questions plus précises qu'on voulait avoir une information plus précise, et au

3965 niveau de la qualité de l'air, où c'est qu'on avait des problématiques d'identifiées, et on voulait vraiment bien comprendre la problématique et travailler avec le promoteur pour vraiment s'assurer que son projet créait pas de problématiques majeures au niveau de la qualité de l'air.

3970 Et on a resoumis ces questions-là, le promoteur a répondu à ces questions-là. Ces réponses-là ont été jugées satisfaisantes à cette étape-ci du dossier par nos spécialistes, et ça nous permet de procéder pour rendre l'étude d'impact publique. On émet un avis au ministre lui recommandant ou lui disant qu'on peut rendre l'étude d'impact publique.

3975 Ceci dit, il faut comprendre aussi, il y a comme deux (2) temps dans le processus d'évaluation environnementale. La première étape, c'est de présenter une étude d'impact et de s'assurer qu'elle est complète, et qu'on est capable de discuter au niveau des principaux enjeux du projet.

3980 Suite à ça, bon, il peut y avoir une commission d'audiences publiques, il va y avoir des recommandations qui vont être données au ministre qui va faire ses propres recommandations au Conseil des ministres. Et s'il y a autorisation gouvernementale, alors là, il y a comme un deuxième niveau d'analyse qui est faite, à partir des plans et devis du promoteur.

3985 C'est qu'à ce moment-là, mettons-nous dans l'hypothèse que le projet est autorisé, à ce moment-là, la condition numéro un du décret, parce que nous, on va émettre des conditions au décret qui autoriserait le projet, c'est l'étude même d'impact du promoteur avec tous ses engagements.

3990 Donc nous, on doit s'assurer, par la suite, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer que le promoteur respecte les conditions du décret. Donc pour faire ça, il y a deux (2) façons de le faire, on émet une série de certificats d'autorisation au fur et à mesure du déroulement des travaux de construction, parce que ça, souvent, les plans et devis, on peut parler de plusieurs centaines de plans, même des fois des milliers de plans, il y a beaucoup de plans là-dedans, donc nous on vérifie les plans, on vérifie les devis qui sont donnés aux entrepreneurs, pour s'assurer que tous les engagements que le promoteur a pris dans son étude d'impact sont suivis.

4000 En plus de ça, on a plusieurs règlements que le promoteur est tenu de respecter, Règlement sur les matières dangereuses entre autres, on a un Règlement sur la qualité de l'atmosphère; on a une série de règlements, là.

4005 Donc premièrement, pour celui sur les matières dangereuses, bien, le promoteur doit s'assurer, à tout niveau, au niveau de sa construction, de s'assurer que toutes ces matières qu'on dit dangereuses, le règlement liste les matières, entre autres c'est des huiles, des carburants, des choses comme ça, sont entreposées à des endroits bien spécifiques, dans des secteurs isolés. Et c'est très technique, c'est assez normalisé, ces aspects-là.

Et ça, c'est un peu l'autorisation qu'on dit en vertu de l'article 22. Donc il y a plusieurs CA, parce que c'est un gros projet, et il va y avoir beaucoup de devis de construction, selon les différentes étapes du dossier.

4010

Suite à ça, la dernière autorisation qu'on donne, c'est l'autorisation d'exploitation du projet. Et celle-ci, aussi, elle va être donnée en fonction des conditions du décret.

4015

Parallèlement à ça, on va exiger au promoteur, aussi, tout un niveau de surveillance. Il y a un programme de surveillance qui est mis en branle, où là, ça va être une firme indépendante qui fait la surveillance environnementale du projet qui, elle, s'assure sur papier, s'il y a des mesures d'atténuation bien précises, cette firme-là va s'assurer que ces mesures-là sont suivies par le promoteur.

4020

Nous, on a des inspecteurs du ministère de l'Environnement qui vont sporadiquement sur le chantier contrôler, s'assurer que des rapports de surveillance sont faits, que les mesures, les réglementations sont respectées et que les engagements sont suivis.

4025

Souvent, le chargé de projet aussi va faire des visites sporadiques. Parce que les gens ont l'impression qu'après le décret, il y a plus rien qui se passe, mais il y a quelque chose, il y a beaucoup d'éléments, beaucoup de travail qui se fait.

4030

Et en plus de la surveillance, on a aussi ce qu'on appelle un programme de suivi où là, on va faire certaines mesures, on va définir certaines mesures, certains paramètres qu'on va demander au promoteur de suivre, pour s'assurer que les impacts qu'il a évalués sont conformes à ce qu'il a évalué, et s'il s'avère que ces impacts-là sont plus élevés, bien, le promoteur, de par son engagement de réaliser son projet avec des impacts X, doit s'assurer, doit faire des corrections à son projet pour réaliser le projet selon les impacts.

4035

Donc c'est tout un mécanisme qui est mis en branle, supporté par le ministère et plusieurs spécialistes, pour s'assurer que le projet se réalise selon les engagements du promoteur.

4040

Peut-être là-dessus, je pourrais répondre aussi à la petite question que vous avez posée...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que ça va, monsieur Rochon.

4045

**PAR M. YVES ROCHON:**

Je pourrai y répondre plus tard, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4050

Une dernière question, monsieur Hervieux?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4055

À part le fractionnement du projet que le gouvernement du Québec a accepté du promoteur, puisqu'il avait la responsabilité de faire les études du milieu, alors que ça devrait être le gouvernement qui fasse les études et aussi le suivi environnemental, comment avez-vous pu permettre qu'on envoie un projet qui n'est pas complet à l'évaluation par le public.

4060

Ça a été dit de l'autre côté, leur projet est pas prêt. Il est pas prêt, il est fractionné, en plus!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4065

Monsieur Hervieux, je pense que monsieur Rochon a répondu à la question. On peut ne pas être d'accord avec la procédure...

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4070

Moi, ce que je lui ai demandé, c'est pas de m'expliquer toute la procédure. Ce que je lui ai demandé...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4075

Ce qu'on comprend, dans la première partie de son explication, c'est qu'ils ont considéré que le dossier était suffisamment complet...

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4080

C'est ça, je voudrais comprendre comment vous êtes arrivé à cette conclusion-là. D'abord d'envoyer un projet fractionné qui permettait de l'évaluer selon les principes du développement durable, de la notion du BAPE, la participation du public ou la notion de l'environnement ou ce qu'on veut.

4085

Et qu'en plus, le projet, le promoteur déclare lui-même, son projet est pas prêt, il est pas complet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4090

Monsieur Hervieux, je pense qu'on n'a pas besoin de revenir sur la notion, pourquoi le projet a été segmenté, je pense que ça a été répondu.

On peut être en désaccord avec ça...

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4095

C'est pas une question d'être en désaccord, je veux juste comprendre c'est quoi le mécanisme qui a permis ça. Parce que c'est la base même de tout ce qu'il a expliqué par la suite.

4100

Alors si le processus, on pourrait dire le mot biaisé au départ...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4105

Je pense que la réponse était claire, dans le sens qu'on peut être en désaccord, c'est leur interprétation du règlement.

4110

Monsieur Burcombe est venu poser une question en rapport avec, est-ce qu'il fallait dire qu'il fallait mettre ça, les différents éléments devaient faire l'objet d'une même évaluation environnementale, donc monsieur a répondu aussi, donc je pense que c'est assez clair, au total, là.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4115

Je pense que c'est assez clair, le fractionnement de projet, c'était clair.

4120

Mais ma question, c'est comment, à partir du moment où le promoteur lui-même dit, et on le voit aussi dans l'étude d'impact si on la lit, selon les questions et réponses, il y a beaucoup de réponses qui sont pas là, comment on peut se permettre d'envoyer ça au public, alors que c'est même pas complété, c'est pas prêt, il y a un paquet de documents qui continuent à rentrer.

4125

Comment ça se fait qu'il y a pas de procédure, au gouvernement du Québec, qui fait que vous faites vos devoirs, une fois que c'est terminé, là vous demandez aux populations, qu'est-ce que vous en pensez.

Mais là, on se retrouve en pleine procédure en même temps que vous faites votre propre procédure, qui est pas terminée, dont les études ou les compléments de plans détaillés d'ingénierie ou autrement vont arrivés une fois qu'on va avoir terminé l'évaluation.

4130

C'est ça que j'essaie de comprendre, qu'est-ce qui fait que ça se passe de même.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, ça fait vingt-cinq (25) ans que c'est comme ça.

4135 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, ça on le sait, c'est peut-être comme ça ça fait vingt-cinq (25) ans, mais pourquoi c'est encore comme ça.

4140 Ils ont changé leurs principes, ils sont supposément avec des principes de développement durable, selon les déclarations de monsieur le ministre de l'Environnement, on a des critères qui sont nouveaux...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4145

Monsieur Hervieux, la réglementation, il y a eu des amendements mineurs, mais fondamentalement, elle n'a pas changé depuis vingt-cinq (25) ans, c'est à peu près la même procédure, pour l'essentiel, y compris le quatre (4) mois du BAPE.

4150 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Je vais poser la question: Est-ce que vous avez l'intention de changer de direction. C'est ce que vous dites, en fin de compte.

4155 Vous répondez pour lui, on peut lui demander: Est-ce que vous avez l'intention de continuer dans le même sens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4160 Est-ce que vous avez un projet de réforme, monsieur Rochon.

**PAR M. YVES ROCHON:**

4165 Avant de parler de projet de réforme, il faut bien comprendre que quand le promoteur dit que le projet est pas complet, c'est que ses plans et devis sont pas réalisés, et puis c'est tout à fait normal dans les choses, actuellement.

4170 Tous les projets qui passent dans la procédure d'évaluation environnementale, on ne demande pas les plans et devis, parce que ça, c'est un niveau d'ingénierie très fine qui nous mettrait – on serait dans un système contraire où c'est que là, on serait devant un projet tellement fermé que le public dirait, bien là, on peut plus rien dire, le projet est trop canné.

4175 Le but de la procédure, c'est d'aller en amont le plus possible dans le processus, pour avoir un projet suffisamment complet au niveau des enjeux, pour que les études, par exemple l'analyse de risque qui a été réalisée par le promoteur, il y a différentes analyses qui ont été faites, l'analyse de l'air a été faite, avec des hypothèses, on demande au promoteur d'utiliser des hypothèses sur la construction de son projet.

On vérifie si ces hypothèses-là sont réalistes, et c'est sur ces bases-là qu'on prend les grandes décisions.

4180

Après ça, le promoteur, ce qu'on vous dit, c'est que le promoteur doit déposer ses plans et devis, qui sont l'ingénierie fine, et ça, ça a toujours été comme ça, c'est après le décret. On peut pas demander à l'entrepreneur d'engager des coûts énormes sur des développements qui sont pas dans le cadre de la procédure.

4185

Ça ne change rien au niveau des enjeux et au niveau de la décision gouvernementale, parce que là, c'est de l'ingénierie fine qui permet de confirmer ou de s'assurer que les engagements que le promoteur a pris sont réalisés. C'est un peu comme ça.

4190

Pour ce qui est de la réforme, bien ça, je peux pas répondre là-dessus, j'ai pas aucun mandat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4195

Donc il y a pas de réforme officielle, en ce moment.

**PAR M. YVES ROCHON:**

4200

Actuellement, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4205

Bon, monsieur Hervieux, c'était des réponses. On peut être en désaccord, mais je vous invite à ce moment-là à le faire au niveau du mémoire – non, s'il vous plaît, interrompez-moi pas – je voudrais, si vous avez des commentaires à faire, ils sont les bienvenus à l'intérieur d'un mémoire.

4210

Donc elles sont claires, on peut être en désaccord avec le ministère, mais c'est une question de divergence d'opinion, il faut respecter l'opinion de monsieur Rochon dans le domaine.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4215

Mais je veux quand même apporter une précision, c'est que j'ai jamais dit que c'était de l'ingénierie fine qu'on exigeait, on demandait le minimal, et le minimal est pas là. Alors on dit, au moins le minimal, c'est ce que je précisais. Merci.

4220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez nous en faire part plus tard. Je vous remercie.

4225

---

**DANIEL GREEN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4230 Nous allons inviter une dernière personne pour ce soir. Je crois que monsieur Bruno Vincent est absent pour ce soir? Il sera là demain, on va conserver son nom.

Alors je vais inviter monsieur Daniel Green.

4235 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Avant de débiter, je vais déjà présenter mes excuses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4240

Alors monsieur Green, c'est ça, on m'avait informé que vous étiez pas là demain, ça fait qu'on va un petit peu dépasser l'heure.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4245

Merci beaucoup.

Malheureusement, ma question est un peu technique sur l'analyse de risque, je suis vraiment désolé.

4250

Bon, on y va! Le promoteur présente cent trente-trois (133) scénarios d'événements; chaque événement a une probabilité qu'il arrive, par année, normalement un chiffre avec un exposant.

4255

Sur un des scénarios, divisé en A et B, essentiellement c'est le premier scénario à l'annexe que j'ai ici – je suis vraiment désolé de faire ça à cette heure-ci mais que voulez-vous – c'est à l'annexe 13, c'est le premier scénario où on a évidemment un trou dans le navire.

4260

Si on regarde la définition de cet accident, essentiellement, oui, c'est une fuite de réservoir dans le navire, lors de l'approche, et c'est le premier scénario, et je vais vous donner la cote, alors c'est le scénario SH01LLF-A, bon, alors d'après ce que je comprends, c'est le scénario où il y a un trou dans un navire, un navire de deux cent seize mille mètres cubes



(216 000 m<sup>3</sup>), et donc là, on a une probabilité de huit point neuf trois exposant moins douze (8,93<sup>-12</sup>).

4265

Vu qu'il est quasiment moins minuit maintenant, on va aller à des exposants moins douze (-12). Excusez-moi encore une fois de la précision de la question.

4270

La question, essentiellement, c'est la computation de la fréquence de l'événement. Si je comprends bien, le tableau à l'annexe 12 est une fréquence calculée en fonction, si je comprends bien, des arrivages de navires au terminal, au quai.

4275

Donc le promoteur a utilisé le plus gros navire dans la classe méthanier, pour évaluer cette fréquence d'accident. C'est ce que je comprends.

4280

Donc la question, essentiellement, c'est que si j'ai un risque, fréquence d'événements par année, d'à peu près neuf exposant moins douze (9<sup>-12</sup>), pour le plus gros tonnage de navire, si je réduis mon tonnage, donc j'augmente mes arrivages, par exemple on parle de soixante-cinq (65) méthaniers par année à du deux cent seize mille mètres cubes (216 000 m<sup>3</sup>), règle de trois (3), il y aurait quatre-vingt-dix (90) arrivages pour des méthaniers de cent dix mille mètres cubes (110 000 m<sup>3</sup>).

4285

Est-ce que la fréquence d'événements calculée par le consultant, est-ce que c'est une règle de trois (3) ou est-ce que je me trompe? Est-ce que la question est claire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça tient compte du cumul, c'est ça?

4290

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Ce que vous voulez savoir, j'ai une taille de navire, j'ai un nombre d'arrivages, j'ai une probabilité; j'ai une plus petite taille de navire, j'ai plus d'arrivages, est-ce que ma probabilité augmente proportionnellement.

4295

**PAR M. DANIEL GREEN:**

Exact, merci!

4300

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Oui, je vais passer la question à notre expert, monsieur Ernst Meyer, je vais lui poser la question en anglais pour qu'il puisse comprendre bien.

4305 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Est-ce que je peux poser la question en anglais? Non?

4310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Étant donné, monsieur Green, que vous l'avez posée en français, je pense que vous pouvez la poser en anglais, il y a aucun problème. Monsieur Meyer pourra bien la comprendre.

4315 **PAR M. DANIEL GREEN:**

(Question posée en anglais)

4320 **PAR M. ERNST MEYER:**

Oui, de manière générale. Oui, la fréquence est proportionnelle au nombre d'amarrages, mais il y a d'autres facteurs d'ajustement qui doivent être pris en compte, comme par exemple la longueur du navire.

4325 De manière générale, avec des navires qui sont plus petits, la fréquence augmentera. Par contre, les conséquences sont normalement réduites.

Alors le risque du navire n'est pas réellement pris en compte par rapport à l'impact, ça ne change pas beaucoup l'impact.

4330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Green.

4335 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Donc, monsieur le Président, essentiellement, il serait utile pour nous si effectivement, le promoteur pourrait présenter sa feuille de calculs qui pourrait comparer la gamme de tailles de navires, d'arrivages, avec les facteurs qui influencent positivement ou négativement la probabilité de l'événement.

4340 Ça pourrait être intéressant pour la Commission, et pour nous aussi, en ce qui concerne une recommandation par exemple pour la limitation de taille des bâtiments qui vont venir s'accoster à Gros-Cacouna.

4345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors donc dans l'ensemble, vous voulez savoir, est-ce que c'est plus sécuritaire d'avoir un plus petit navire ou moins sécuritaire, un navire plus petit, un peu plus d'arrivages?

4350 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Exact, mais au lieu de poser la question, est-ce qu'on pourrait avoir simplement la feuille de calculs.

4355 Essentiellement, ce que je demanderais, c'est au lieu d'avoir – il y a un scénario A et B concernant le navire – est-ce qu'on pourrait avoir peut-être quelques autres scénarios avec des navires plus petits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4360

Donc ce serait les deux (2) premiers scénarios du tableau 13.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4365 Les deux (2) premiers scénarios, si je comprends bien, c'est le positionnement du trou, en haut du niveau des eaux, en bas du niveau des eaux, qui fait que les risques sont différents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4370

Les deux (2) hypothèses.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4375

Oui. Moi, tout ce que je demande, c'est la même hypothèse mais avec différentes tailles.

La question, évidemment, c'est: Est-ce qu'on aurait sous-estimé le risque en limitant les arrivages, en choisissant le plus gros navire de cette classe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4380

C'est ça. Vous voulez une analyse de sensibilité.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4385

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4390 Bon. Est-ce que c'est possible de faire, disons à partir des deux (2) scénarios A et B, parce qu'on a deux (2) hypothèses, je crois que c'est le niveau de remplissage des réservoirs qui est différent dans chacune des deux (2) hypothèses, c'est le même navire, par exemple vous êtes susceptible d'utiliser un navire beaucoup plus petit, s'il est deux (2) fois plus petit par exemple, ça voudrait dire deux (2) fois plus de fréquence d'arrivages, est-ce que ce serait possible qu'on ait un genre d'analyse de sensibilité comme monsieur Green voudrait avoir.

4395 Monsieur Van der Put, est-ce qu'on peut faire ça dans des délais raisonnables? Donc on demande pas les cent trente-trois (133) scénarios, mais dans le cas du navire, bon, on voit que c'est pas mal les principales hypothèses, étant donné l'ampleur du déversement, est-ce que c'est possible?

4400

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4405 Oui, c'est possible, monsieur le Président. Nous regarderons les délais nécessaires, pour justement fournir cette information, regardant l'incidence de la taille du navire sur la fréquence d'incidents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4410 Alors demain, vous serez pas ici, mais demain, on va pouvoir revenir, en début d'après-midi, pour que vous nous donniez l'information en combien de temps vous pourriez nous produire ça.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4415 Effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4420 Ce serait intéressant, effectivement, d'avoir, est-ce que la fréquence des navires va changer vos probabilités, vos fréquences de l'événement par année, est-ce qu'on aurait des changements.

4425 Alors demain, on pourra revenir là-dessus, et on vous invite à consulter le site Internet de la Commission ou communiquer avec madame Gélinas, si vous voulez avoir des informations.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

Ma deuxième question, monsieur le Président, concerne essentiellement la modélisation des polluants atmosphériques autour du site.

4430 Le promoteur a utilisé le modèle CALPUFF, qui est un modèle de l'EPA. Par contre, si on regarde la définition de l'EPA elle-même, de son modèle CALPUFF, c'est normalement pour mesurer, d'où le terme, des bouffées d'émissions.

4435 Un autre modèle recommandé par l'EPA, dans le cas d'émissions continues, c'est le ISCT AERMOD. Ce modèle-là, en passant, va être le modèle réglementaire par le gouvernement de l'Ontario.

4440 Dans les directives de l'Environnement au Québec, ce que Québec demande à un promoteur, c'est de choisir le modèle de son choix pourvu qu'il soit reconnu dans le domaine. Donc il y a un choix.

4445 Donc la question est bien simple, c'est pourquoi est-ce que le promoteur a utilisé le modèle CALPUFF versus l'autre modèle normalement utilisé pour des sources fixes industrielles, par l'EPA et bientôt par l'Ontario, le ISCT AERMOD.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Van der Put.

4450 Et en même temps nous expliquer, pour qu'on comprenne, quels sont les grands paramètres du modèle utilisé, en même temps.

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

4455 Je vais passer cette question à monsieur Éric Bergeron.

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Bonjour monsieur le Président, plutôt bonsoir.

4460 Donc les raisons pourquoi on a utilisé CALPUFF par rapport à d'autres modèles, principalement, la première raison, c'est à cause de la présence du fleuve Saint-Laurent. Donc avec le modèle CALPUFF, on peut utiliser des données météo en trois (3) dimensions qui permettent d'inclure tous les effets complexes étant donné la présence d'une grosse nappe d'eau.

4465 Deuxième point, à cause de la topographie qui est assez complexe au point de vue du site, également le modèle CALPUFF permet de mieux prendre en considération les effets de la topographie du terrain. C'est deux (2) raisons principales qu'on a utilisé ce modèle-là.

4470 C'est sûr, quand on parle d'autres modèles comme ISC, par exemple, des modèles à panache par rapport à des modèles à bouffées, la différence, c'est sûr qu'avec les bouffées, les

4475 bouffées sont émises de façon continue dans l'atmosphère et les bouffées vont "s'expandre" en X, en Y, quand elles vont faire la diffusion, et les bouffées, également, sont libres de suivre la topographie du terrain, ce qui est un avantage par rapport à un modèle à panache qui est unidimensionnel, donc le panache s'en va dans une direction.

Donc c'est les avantages principaux de ce modèle-là.

4480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on va dans le détail, par exemple votre modèle en bouffées utilise, quel genre de données vous avez besoin, de données ponctuelles ou c'est des longues périodes de données que vous devez intégrer?

4485

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4490 Premièrement, dans le modèle, c'est sûr qu'il faut entrer toutes les données d'émissions en grammes par seconde, comme tous les modèles. Par la suite, c'est sûr qu'il faut utiliser toutes les données météo, donc en trois (3) dimensions, au point de vue du modèle CALPUFF qui est plus complexe un peu que d'autres modèles qui utilisent moins de paramètres météorologiques.

4495 Et puis on utilise également la topographie du terrain, les effets de sciage sur les bâtiments également. Donc tout ça est intégré dans le modèle.

Et puis c'est un modèle qui est utilisé depuis des années, ça a été démontré que quand il y a présence d'une nappe d'eau importante, c'est le modèle qui donnait, sur des distances moyennes à longues distances, les données les plus précises.

4500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4505 Bon, combien de données vous devez avoir, en termes de données, par exemple est-ce qu'il y a des données d'autres atmosphères, quelle sorte de données vous avez besoin pour entrer dans le modèle, et sur quelle période, est-ce que c'est un an de données, cinq (5) ans de données?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4510 Bien habituellement, ce qu'on utilise, c'est cinq (5) ans, dans plusieurs cas.

Ici, dans le cas présent, c'est sûr qu'il y a un an de données qui a été utilisé, parce qu'il y avait pas de station météo qui était à l'intérieur du domaine dans lequel on modélisait, donc à ce moment-là, on a utilisé un an de données météorologiques.

4515 On utilise les vitesses de vent, les directions du vent, les hauteurs de mélange. Donc il y a une série de facteurs qui sont pris en considération dans un modèle qu'on appelle CALMET, qui tient compte de toutes les données météo.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4520

Ça, c'est à partir, vous dites un an, c'est quelle année de données, ça?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4525

L'année, ça c'est les données météo, si je me souviens bien, c'est l'année 1995.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4530

Donc des données qui datent de plusieurs années, donc il y a pas de données récentes pour la région de Rivière-du-Loup?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4535

Non, malheureusement pas. Les données qui sont compilées, qu'on avait, c'était des données qui étaient...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4540

Vous avez pris un an de données seulement?

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

Oui, c'est ça.

4545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Green.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4550

Monsieur le Président, il y a trois (3) heures, j'étais sur le site, il y a une station météorologique très bien équipée, qui semble avoir été mise en place pendant un certain temps. Il y a aussi un mesureur de vent, aussi, j'ai vu ça, j'ai même pris des photos, si vous voulez que je vous les montre.

4555

Donc il y a effectivement une station météorologique au site. Je ne sais pas à qui elle appartient, cette station-là, elle est là et elle est en opération.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4560 On peut demander à Transports Canada. Donc est-ce que c'est exact? Étant donné que le gestionnaire de l'installation est Transports Canada.

**PAR M. MICHEL BOULIANNE:**

4565 Monsieur Bastien va donner la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4570 Approchez au micro, s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

4575 Oui, le promoteur, afin de s'assurer que le site serait disponible à la fin de son projet, on a signé une option de bail avec le promoteur, l'année dernière, dans laquelle on a convenu avec lui qu'il pourrait placer de l'instrumentation sur le site, pour l'aider dans ses évaluations.

Donc je crois que tout ce qu'on peut voir là en tout cas, c'est pas à nous, c'est au promoteur. Et on pourrait demander à monsieur Van der Put, il va pouvoir vous expliquer ça.

4580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais je veux savoir, de votre connaissance, c'est là depuis quand?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

4585 C'est le promoteur qui les a installés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4590 Mais avec votre permission?

**PAR M. DENIS BASTIEN:**

4595 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous lui avez donné votre permission quand?



4600 **PAR M. DENIS BASTIEN:**

Le printemps dernier.

4605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la station peut pas avoir trois (3) ans.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4610 La question-réponse, la question, c'est que ça fait un an, trois cent soixante-cinq (365) jours à peu près que le promoteur génère des données météo à son site.

Par contre il me semble, vous allez me corriger si j'ai peut-être mal compris, il est tard, que le monsieur du promoteur a parlé de données de 95?

4615

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

96.

4620 **PAR M. DANIEL GREEN:**

Alors je m'imagine que le promoteur a maintenant des données 2005-2006, grâce à sa station.

4625 Il serait intéressant de vérifier, effectivement, monsieur le Président, ça m'aiderait dans mon mémoire, si effectivement ces données météo récentes ont été intégrées dans le modèle CALPUFF. Ça, c'est une question.

4630 Deuxième question, et ça va être à la Commission de décider, actuellement, j'ai entendu, la description de CALPUFF, c'est pas la description que je connais de CALPUFF, il faudrait vérifier s'il y a pas un mélange de modèle, mais en ce qui concerne les rabattements d'édifice, avec les topographies complexes, le modèle ISC est le modèle de choix pour justement regarder les effets de topographie.

4635 Et j'aimerais, d'après ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, il y a aussi des sources fixes d'émissions, entre autres les brûleurs qui vont émettre. Alors il va y avoir évidemment un panache comme tel, qu'il faudrait mesurer.

4640 La question évidemment qui se pose, concernant les modèles, la modélisation, je pense qu'on a réglé le problème au niveau de la météo, il y a des nouvelles données qui devraient être intégrées dans leur modèle, vu qu'ils ont construit une station, la question est à savoir: Est-ce que le promoteur ne pourrait pas aussi, et ça se fait relativement rapidement, parce que c'est des

4645 modèles en canne, prendre ces données, émissions mètres par seconde, les nouvelles données météorologiques pour calculer des lignes d'isoconcentration autour de Cacouna, pour savoir l'impact réel de cette source sur la qualité de l'air de Cacouna, et ce serait utile pour le débat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4650 Alors bien entendu, nous avons posé la question aujourd'hui si le ministère était satisfait du modèle utilisé, donc nous, on est prêt à accepter l'opinion du ministère à ce sujet-là.

4655 Bon, effectivement, la question qu'on peut se poser, c'est qu'il y a des nouvelles données accumulées sur la station, est-ce que ce sont des données qui sont utilisables dans votre modèle.

Du côté du promoteur, monsieur Van der Put.

**PAR M. ÉRIC BERGERON:**

4660 C'est sûr que le projet a débuté il y a déjà un petit bout de temps, c'est sûr que les données, au moment où on a fait les premiers calculs, comme vous le savez, on n'avait pas ces données-là en notre possession.

4665 Le deuxième point, c'est que cette station météo là, qui est installée sur le site, à moins d'indication contraire, n'a pas été installée dans le but de recueillir des données pour fins de modélisation. Au départ, je pense que la station météo avait été installée pour recueillir des données au point de vue des conditions météo pour l'arrivage des bateaux. Je pense que c'est ça qu'on a précisé plus tôt aujourd'hui, dans la journée.

4670 Donc effectivement, ça prend beaucoup de données dans le modèle CALPUFF, c'est un modèle qui est assez lourd au point de vue de l'interprétation des données météo. Il y a certaines données, effectivement, qui pourraient être utilisées, mais il va falloir les combiner à d'autres données, parce qu'elles sont pas complètes.

4675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que c'est ça, la question à savoir, est-ce qu'on est vraiment capable d'avoir une vision avec des données partielles, je sais pas quels paramètres on a besoin exactement dans votre modèle, mais on peut pas à ce stade-ci...

4680 Mais pourriez-vous vérifier, ça pourrait être intéressant, c'est d'obtenir quels sont les paramètres d'enregistrement de votre station météo en place, et c'est quoi la liste des paramètres que vous avez besoin pour entrer vos données, parce que ce serait effectivement intéressant, étant donné qu'effectivement, habituellement, en modélisation atmosphérique, on prend plusieurs années de données, là vous avez seulement une année, s'il y avait une nouvelle année qui était

4685

utilisable, ça pourrait permettre d'avoir au moins du comparaison avec les deux (2) années, si on arrive à des conclusions semblables en fonction des états de l'atmosphère.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4690

Monsieur le Président, si vous me permettez, si on regarde dans les documents de l'EPA, sur le modèle CALPUFF, peu importe le modèle proposé, la directive est toujours la même, qu'il serait souhaitable d'avoir des données météorologiques au site même de l'émission; le plus proche sont les données, les plus valables elles sont pour modéliser la dispersion des polluants atmosphériques.

4695

On a l'occasion que le promoteur a installé, à grands frais, parce que je sais pas si vous allez visiter la station météo demain, vous allez formuler votre propre opinion...

4700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je trouve votre question pertinente.

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4705

C'est ça. Et donc, je pense que ce serait intéressant d'incorporer ces données-là au modèle.

4710

Et ça va être au ministère et à la Commission de décider si le modèle CALPUFF est le meilleur modèle utilisé pour garantir la qualité de l'air de Gros-Cacouna, ou si l'autre modèle de l'EPA aurait été un meilleur outil. Ça va être votre travail, ça va être ma recommandation dans mon mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4715

Disons, la Commission n'a pas l'expertise de juger ce point-là, mais on peut se fier au ministère, on a posé la question tout à l'heure.

4720

Bon, le ministère est satisfait de l'utilisation du modèle, mais disons pour la question plus spécifique, effectivement, si on peut avoir une autre année de modélisation plutôt qu'une seule année, ça enrichit la connaissance sur le projet.

4725

Nous pourrions revenir demain sur la possibilité de ça, monsieur Van der Put, en début d'après-midi?

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous vous reviendrons sur la question de la pertinence, justement, d'inclure ces données additionnelles dans la modélisation.

4730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je trouve la question pertinente.

4735

Bon, je me souviens d'avoir lu que les données dataient de plusieurs années, c'était une question qu'on avait; je m'étais pas arrêté à la période de données, qui était seulement d'un an. Mais je pense, en tout cas on pourra en rediscuter demain, à la lumière de l'effort que ça demanderait, mais vous avez déjà la matrice de base, la topographie, c'est là, donc vous avez pas à reprendre l'exercice au complet.

4740

Donc si les données sont utilisables, ça veut dire qu'on fait "runner" l'ordinateur une nuit, quelque chose comme ça.

On pourra revenir demain là-dessus.

4745

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Si j'ai compris, c'est la pertinence de leur inclusion.

4750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est ça. Parce qu'un an de données – si on a cinq (5) ans de données et on va chercher les pires conditions atmosphériques, à ce moment-là, pour les retombées, pour les points d'impact, on a cinq (5) ans de données, donc c'est raisonnable de dire, en cinq (5) ans, on a pu rencontrer...

4755

Si on a seulement un an de données, bien, on a peut-être une année chanceuse qui reflétait toujours des bonnes conditions de mélange dans l'atmosphère. Si on a deux (2) ans, bien, c'est mieux. Parce qu'on le voit, souvent c'est cinq (5) ans.

4760

**PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

On reviendra sur cette question-là.

4765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça vous va, monsieur Green?

**PAR M. DANIEL GREEN:**

4770

Merci pour votre patience, bonne soirée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4775

Alors il est maintenant vingt-trois heures quinze (23 h 15), nous allons mettre fin à cette troisième séance.

4780

Nous allons poursuivre demain à treize heures trente (13 h 30), mais je souligne qu'il y a une visite à neuf heures (9 h), demain matin. Mais pour les travaux de la Commission, c'est treize heures trente (13 h 30).

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4785

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4790

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

4795